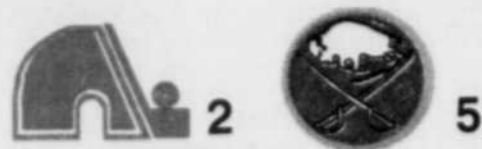


LE SPORT



Lafleur souffre d'une fracture de la joue gauche

Un porte-parole des Nordiques a confirmé en fin de soirée que Lafleur souffrait d'une fracture de la joue et serait absent du jeu pour une période indéfinie. **Tabloid Sports**

LE MONDE

Mikhaïl Gorbatchev change de poste?

Les USA tentaient hier de vérifier la véridité d'informations selon lesquelles Gorbatchev abandonnerait ses fonctions de secrétaire général du PC soviétique. **C-7**

LE QUÉBEC

Le Canada vu par Bourassa advenant l'échec du lac Meech

Une superstructure canadienne, dans le style Parlement européen, pourrait résulter d'un éventuel échec de l'accord du lac Meech, selon Robert Bourassa. **A-10**

LE CANADA

On a fait croire à Charest que le juge voulait lui parler

L'ex-ministre Jean Charest a utilisé le téléphone, la semaine dernière, à Auckland, « parce qu'on m'a laissé croire que c'est le juge qui l'avait demandé ». **A-13**

LES ARTS

Radio-Canada coupe 500 postes

La société Radio-Canada abolira 500 postes à temps plein, pour la plupart en 1990-1991, amorçant ainsi un train de coupures de 140 millions \$. **B-10**

L'ÉCONOMIE

Noverco : Dutil menace de vendre d'ici quinze jours

Le président de Canam Manac, Marcel Dutil, a annoncé qu'il acceptera une offre d'un acheteur de l'extérieur pour son bloc d'actions de Noverco. **B-1**

L'ÉDITORIAL

Un ballon structural de Robert Bourassa

La démarche bourassiste, essentiellement, consiste à couper l'herbe sous le pied à l'opposition péquiste. Il cherche à coincer un peu plus Jacques Parizeau. **A-14**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	
A-3 à A-5 et B-7 à B-9	
Le Québec	A-6 à A-10
Le Canada	A-11 à A-13
Le Monde	C-4 à C-8
Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-9 à C-14
Arts	B-10 à B-13
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-13
Carrières	B-2
Consommation	C-1 à C-3
Décès	C-14 et C-15
Économie	B-1 à B-6
Éditorial	A-14
Feuilleton	C-11
Horoscope	C-13
Les idées du jour	A-15
Mots croisés	C-10
Mot mystère	C-10
Où aller à Québec	B-12
Patron	C-14

LA MÉTÉO

Nuageux avec éclaircies. Devenant ensoleillé en après-midi. Max.: près de -4. Min.: près de -11. Jeudi: enneigement graduel. Venteux en après-midi. **S-16**

À la suite des cas d'abus sexuels sur des mineurs La confiance en l'Église minée

Les cas d'abus sexuels commis sur des mineurs par des religieux ou des prêtres ont miné la confiance de 24 % des Québécois envers l'Église. D'ailleurs, près du tiers des Québécois sont d'avis que l'Église devrait expulser de ses rangs les religieux ou les prêtres coupables de tels actes. Voilà ce que révèle un sondage Sorécom effectué pour LE SOLEIL et la station CKAC de Montréal.

par JEAN MARTEL
LE SOLEIL

Ce sondage, réalisé entre le 10 et le 30 janvier, s'appuie sur les réponses de 974 personnes. Le taux d'erreur est de l'ordre de 3 %. Le sondage avait pour but de scruter l'opinion publique pour savoir ce que les Québécois pensent de ces cas d'agression sexuelle commis sur des mineurs par des représentants de l'Église catholique.

Par contre, le dévoilement de ces abus dans les médias aurait eu un effet contraire chez certaines personnes; ces événements auraient augmenté la confiance en l'Église chez 3 % de la population.

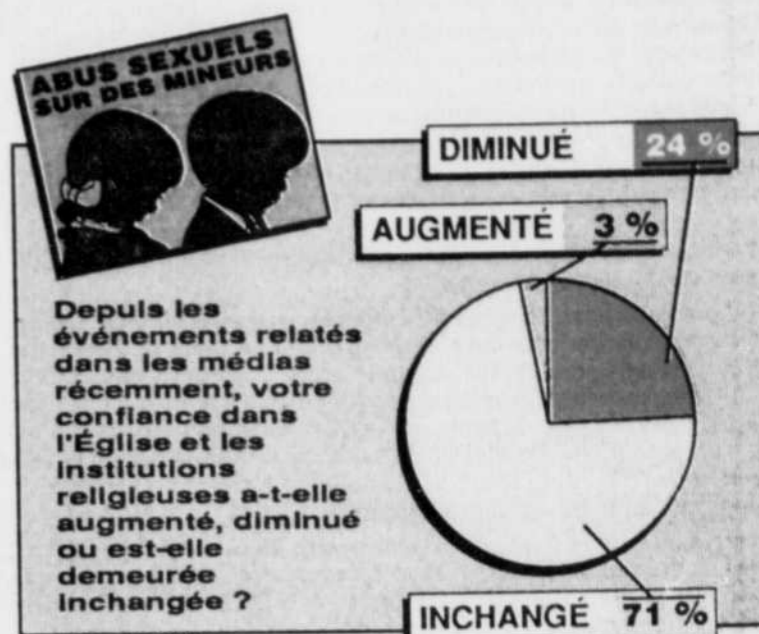
Le sondage Sorécom révèle par ailleurs que 7 % de la population québécoise aurait été victime d'abus sexuels commis par des religieux ou des prêtres. Les victimes seraient surtout des individus de sexe masculin.

Sondage Sorécom /
LE SOLEIL / CKAC

Autre chiffre révélateur: plus de la moitié de la population considère que l'Église n'accorde pas à cette affaire toute l'attention nécessaire. Cependant, un peu moins du tiers des répondants croient que l'Église lui accorde toute l'attention qu'elle mérite.

On sait que la Conférence des évêques catholiques du Canada a décidé de former un comité spécial pour étudier les cas d'agression sexuelle commis par des religieux ou des prêtres. Ce comité est présidé par l'évê-

Suite A-2, Église...



Manque d'argent pour réajuster les salaires

Quelque 5000 agentes de secrétariat à l'emploi du gouvernement devront attendre jusqu'au 19 avril avant de toucher un réajustement salarial de 13 millions \$.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Selon le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, c'est faute d'argent dans les coffres du Conseil du Trésor que le versement de la rétroactivité a été reporté de janvier à avril.

L'attaché de presse du président du Conseil du Trésor indique, pour sa part, que le retard est attribuable à un problème informatique. « Les professionnels non syndiqués du gouvernement subiront le même sort, avec leur augmentation salariale de 5 % », précise M. Jocelyn Dumas.

En vertu d'une entente conclue cet automne entre le Conseil du Trésor et le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), les employées de secrétariat reclassées « agentes de secrétariat » devaient recevoir un ajustement salarial le 25 janvier 1990. Un réajustement variant de 2100 \$ à 2600 \$ pour certaines agentes de secrétariat embauchées avant le 31 décembre 1985.

« Le versement de la rétroactivité est reporté à cause des

Suite A-2, Manque...

Une bouteille à la mer retrouvée après 34 ans

LONDRES (AP, AFP) — Un message dans une bouteille lancée à la mer en Afrique du Sud a été retrouvée 34 ans plus tard sur une plage du sud-ouest de l'Angleterre, a affirmé hier un habitant de la région.

Anna Alexander a expliqué qu'elle avait trouvé la bouteille dimanche alors qu'elle ratisait la plage de New Polzeath, dans les Cornouailles, après la forte tempête de jeudi dernier qui avait fait 46 morts dans le pays.

Le message signé Ryan Smith contenait une pièce d'un shilling, datée de 1956, et l'adresse d'un jeune homme, Ryan Smith, qui était à l'époque écologiste et habitait près de Durban.

Suite A-2, Bouteille...

La Daishowa n'était pour rien dans le carambolage



La tempête d'hier a laissé 11 centimètres de nouvelle neige en plus de donner lieu, comme la semaine dernière, à un important carambolage sur l'autoroute Dufferin-Montmorency. Cette fois, les vapeurs de la Daishowa ne sont pas à blâmer puisque l'accident est survenu à la hauteur de la rue d'Estimauville. La réaction en chaîne a commencé avec une voiture qui a heurté un camion du ministère des Transports immobilisé sur la voie: une douzaine de véhicules ont suivi.

Nos informations en page A-3

La presse torontoise déverse sa morosité sur le Québec

TORONTO - Le temps est morose à Toronto. Outre que l'hiver y est gris, sans neige et que les licenciements massifs des compagnies automobiles laissent présager des jours sombres, un bien amer cocktail est servi, ces temps-ci, à une population qui se préoccupe, avant tout, d'économie: les mesures impopulaires du gouvernement Mulroney (TPS et libre-échange), les déboires de Robert Campeau, l'accord du lac Meech et les législations sur la langue: la loi 178 du Québec et la loi 8 en Ontario.

par JEAN SERGE TURCOT
collaboration spéciale

Dalton Camp, ex-conservateur connu et dirigeant d'une importante maison de relations publiques, exprime bien le sentiment général dans sa chronique du *Toronto Star*, le 24 janvier, en posant la question: « What's wrong? »

« Jamais les gens n'ont été aussi anxieux », écrit-il. Et la population, comme toujours, en cherche les raisons. Et ces boucs émissaires s'appellent aujourd'hui: bilinguisme, français, Bourassa et sa loi 178, accord du lac Meech et... Québec.

Une vague de fond

Selon le sociologue David Wells, qui donne un cours sur le Québec à l'Université de Toronto, il est certain qu'il y a du ressentiment contre le Québec:

EXCLUSIF

à ses acolytes nazis, les éditorialistes s'en donnent à cœur joie. Ainsi, le 8 novembre dernier, Bob MacDonald intitule son texte: « Sick and tired of Québec ».

MacDonald dit qu'il en est malade, du Québec, et affirme que « le Québec a un record de législations racistes, depuis les années 70. Ça a commencé avec le bill 22, de Bourassa, qui a restreint de façon draconienne l'utilisation de l'anglais au Québec. Puis, cela fut suivi par la loi 101, du séparatiste Parti québécois, qui a mis l'anglais hors-la-loi, permis depuis 1759 alors que la Grande-Bretagne a battu la France sur les plaines d'Abraham. »

Le *Sun* continue sur sa lancée, en traitant la clause notwithstanding de chose « ridicule, une insanité qui conduit à l'anarchie ». Selon le journal, de plus en plus de Canadiens disent: « Nous sommes malades du Québec. Ou ils deviennent réellement une partie du Canada, ou qu'ils aillent au diable et nous laissent la paix. »

Le 30 novembre dernier, Peter Stockland, correspondant du *Sun* à Québec, dit « qu'entendre parler de culture québécoise donnerait envie à Herman Goering de sortir son fusil »...

Et il ajoute: « Une culture au Québec? Please! Je sens que je vais avoir une attaque au Magnium 44 ».

Et il expose son analyse de la « société distincte », telle qu'il l'a constatée, en tant que correspondant: « Une culture-copie au carbone, distincte seulement à cause de trois choses: catholicité, éducation classique et adhésion à de vieux concepts dépassés (old land-settlement patterns). »

Peter Stockland réduit la culture québécoise à Mitsou, « une pauvre imitation de Madona », une société où on ne trouve, dans les librairies, que des traductions d'auteurs américains et où la restauration est de même farine: McDonald's et cie.

Dans son éditorial du 25 janvier, le reporter du *Sun* dans la Vieille Capitale conforte les Torontois dans leur opinion que les pauvres Anglais du Québec sont persécutés par les Québécois et leur gouvernement: « Les anglophones du Québec, écrit-il, n'ont pas à s'excuser d'être contre la loi 178, qui est, en tant que déni de la liberté de

Suite A-2, Morosité...

Suites de la première page

Morosité...

parole, aussi près de la persécution que vous pouvez obtenir sans violence physique». Le journaliste confirme ce que tout le monde murmure ici, à savoir que le premier ministre Bourassa est le premier responsable du ressac antifrancophone et du naufrage de Meech.

Même Jeanne Sauvé, ex-gouverneure générale, n'échappe pas à la vindicte des faiseurs d'opinion. Carol Goar, chroniqueur des affaires nationales dans le *Toronto Star*, dit d'elle, le 6 janvier dernier: «Elle parlait bien, était somptueusement vêtue et très divertissante. Mais elle n'a jamais fait de Rideau Hall un endroit où tous les Canadiens se sentaient les bienvenus.»

Le texte, qui couvre une demi-page, place Jeanne Sauvé parmi les trois gouverneurs les plus décevants, en compagnie d'Ed Schreyer et de Jules Léger. La journaliste l'accuse de plus d'avoir trop mis l'accent sur le protocole et de ne pas s'être impliquée, à l'exemple du prince Charles, dans les causes humanitaires. «L'élégance montréalaise, dit la journaliste, ne symbolisait tout simplement pas le genre de Canada que nous voulons construire: un pays d'hospitalité et d'unité, qui transcende les différences linguistiques et les loyautés régionales.» Comprenez qui pourra.

Selon David Wells, ce qu'on lit dans les journaux trahit — ou répare — un sentiment fort répandu parmi la population. Si le *Toronto Sun*, qui est plutôt populiste, ne s'embarrasse pas de nuances, on peut en dire autant du *Star*, qui rejoint quotidiennement environ 714 000 lecteurs de la classe moyenne.

Le très sérieux *Globe and Mail* lui se veut plus objectif. Cela ne l'a pas empêché, le lendemain de la parution du billet de Stockland, de publier, en page éditoriale, une caricature où deux Cromagnons, portant des pancartes sur lesquelles sont écrits les mots «société distincte» et «Société plus distincte», se tapent à coups de gourdin sur la tête, devant des affiches de McDonald's, Kentucky Fried Chicken et Holiday Inn.

Un problème de communication

«La plupart des Ontariens sont contre Meech, même s'ils en ignorent le contenu, dit Wells. Mais ils acceptent tout de même que les Québécois soient différents, tout en étant fatigués d'entendre parler de cette différence...»

La loi 178 sur l'affichage au Québec a rouvert une plaie qui commençait à peine à se cicatrifier. Mais les choses sont fort différentes, selon la clientèle à laquelle on s'adresse: «À Toronto même, je ne crois pas que la francophobie soit très forte. De la lassitude, oui, mais pas le fanatisme de petites municipalités comme Brockville, Orillia, etc. Mais les jeunes, du moins ceux qui suivent mon cours, à l'université, ressentent une grande sympathie pour le Québec, car ils y sont souvent venus et ont aimé.»

En fait, le ressac antifrancophone est plus prononcé dans l'Ouest. Mais il englobe, selon les observateurs, à la fois l'Ontario et le Québec. On a peur de la centralisation du pouvoir dans ces deux provinces, alors qu'à Toronto, on reproche au contraire aux conservateurs fédéraux et aux libéraux du Québec de chercher à décentraliser et affaiblir le pouvoir central.

Mais c'est dans le domaine économique que les choses prennent tout leur sens. Les Torontois sont surpris par la nouvelle force économique des Québécois. Ils ont peur du pouvoir de la Caisse de dépôt et des prises de contrôle qui pourraient survenir chez eux. Au moment où Robert Campeau essuie une défaite majeure aux États-Unis, le fait qu'il soit un Canadien français joue contre lui: «Campeau est vu comme un pirate, un boucanier, dit Wells. Il ne fait pas partie des 'Old Boys Network'; c'est un 'outsider' qui n'a, juge-t-on à Bay Street, que ce qu'il mérite. Moins parce qu'il est Canadien français que parce qu'il a mis les pieds dans un marché où il n'avait rien à faire, en tant que Canadien. Et les Torontois, qui sont contre le libre-échange, trouvent dans cette déconfiture de l'homme d'affaires francophone, de puissants arguments.»

Bref, jamais, au Canada, n'a-t-on autant parlé du français et du Québec, malgré la prétendue lassitude. Il y aura toujours, ajoute Wells, un «problème québécois»: «On rêve en couleur, si on pense que cet accord réglerait tout. Même s'il était signé, on serait toujours dans l'impasse. Par exemple, il est utopique de penser qu'on aurait l'assentiment des dix provinces pour amender la Constitution.»

La vraie bataille, c'est dans l'Ouest du pays qu'elle aura lieu, et l'épisode vaudevillesque Vander Zalm n'en est que le prélude. «Dans l'Ouest, dit Normand Frenette, un professeur en éducation et membre du Comité français de Toronto, qui en revient, on est contre le bloc Ontario-Québec et... on se définit aussi comme une société distincte. On en a assez de cette majorité qui décide pour tout le pays. Comme les Québécois le pensent des Anglais, on y dit que le 'fair play', ça ne fonctionne que lorsqu'on est majoritaire...»

Église...

que de Gatineau-Hull, Mgr Roger Ebacher; aucun rapport d'étape n'a encore été soumis quant à la progression de son travail.

Large préoccupation

D'autre part, le sondage Sorécom révèle que 65 % des répondants se sentent préoccupés par ces cas d'abus sexuels commis sur des mineurs par des religieux ou des prêtres. Trente-trois pour cent se disent peu préoccupés ou pas préoccupés du tout par ces abus commis par des membres de l'Église.

Sorécom a également demandé aux répondants ce que doit faire l'Église au sujet des religieux ou prêtres coupables d'abus sexuels. Si le tiers environ dit que l'Église devrait les expulser, 9 % croient qu'elle devrait leur accorder le pardon complet.

Vingt-huit pour cent pensent qu'elle devrait les empêcher de pratiquer leur ministère; 8 % qu'elle doit suivre le cours normal de la justice.

Le mariage serait-il la solution à la difficulté de ces prêtres et de ces religieux de vivre leur célibat? Seulement 3 % des répondants pensent que ce serait la réponse à ce problème.

Parmi les personnes interrogées, 58 % se considèrent comme des pratiquants. Toutefois, seulement 28 % se disent des pratiquants réguliers, c'est-à-dire qui vont à la messe tous les dimanches de l'année.

Bouteille...

Ayant entrepris des recherches dans l'espoir de retrouver son auteur, Mme Alexander a écrit au maire de Durban. «Je me demande ce que ce petit garçon a fait de sa vie... je voudrais rencontrer l'homme, si je peux le retrouver», a-t-elle déclaré.

Selon un responsable des garde-côtes britannique, la bouteille pourrait avoir parcouru l'océan Pacifique, passant au large de l'Australie et du Japon avant d'être repoussée autour du Cap de Bonne Espérance et de remonter l'Atlantique, poussée par le Gulf Stream.

«Je n'arrivais pas à en croire mes yeux, et je n'y arrive toujours pas... cette petite bouteille fragile a été dans l'eau tout ce temps», a conclu Mme Alexander.

Manque...

contraintes budgétaires du Conseil du Trésor», a indiqué hier au SOLEIL le porte-parole du SFPQ, M. Jean Laporte. Le SFPQ admet toutefois qu'une partie du retard lui est attribuable, étant donné le temps requis pour consulter les membres concernés.

C'est donc seulement en avril que le SFPQ complètera le dossier initié en 1983, à la suite de l'abolition du classement «moquette». Une série de griefs et de démarches juridiques ont été nécessaires depuis

Sault Ste. Marie se proclame unilingue anglaise

SAULT STE. MARIE (PC) — Sault Ste. Marie est devenue la municipalité la plus importante d'Ontario à se déclarer officiellement d'expression anglaise, lundi.

La résolution faisant de l'anglais la langue officielle de la ville dans tous les domaines administratifs représente «la façon dont les choses sont, ont été et devraient continuer de l'être à Sault Ste. Marie», a affirmé le maire Joe Fratesi au cours d'une réunion du conseil municipal.

Les 25 000 noms figurant sur une pétition appuyant la résolution et qu'a fait circuler l'Association pour la préservation des

droits de la langue anglaise de Sault Ste. Marie «représentent le sentiment des gens moyens», a-t-il dit.

«Ce groupe n'a pas l'air d'une poignée de paysans», a déclaré M. Fratesi en s'adressant aux personnes présentes.

Cependant, le conseiller Harry Hurdon a soutenu que la résolution est redondante et qu'elle ne fait que renforcer une loi provinciale.

La loi relative aux services en français en Ontario est entrée en vigueur en novembre dernier dans 22 régions où les francophones représentent au moins 10 % de la population ou bien où leur nombre atteint 5000.

«Je ne peux pas appuyer pareille résolution à cause des sentiments et de la dissension qu'elle peut susciter», a dit M. Hurdon.

Prenant la parole devant le conseil municipal, le Dr Alexander Jablanczy a dit que le groupe de défense de la langue anglaise était une «bande de racistes et de lunatiques enragés» et qu'il était

insulté par le fait que le conseil se soit prononcé pour le projet.

«Pourquoi ne retournes-tu pas en Hongrie», a crié quelqu'un à M. Jablanczy, qui a poursuivi son attaque en affirmant que les francophones sont trop effrayés de condamner le projet parce qu'ils sont «terrorisés» en «assistant à leur génocide culturel».

Mais Mme Lucie-Anne Rollins, qui s'est dite canadienne-française, a applaudi la résolution, en notant: «Je crois que la bonne ville de Sault Ste. Marie demeurera anglaise.»

Sault Ste. Marie a une population d'environ 82 000 habitants.

Saisie de 670 livres de haschisch à Montréal

MONTRÉAL (PC) — Une enquête conjointe de la Gendarmerie royale et de la police de la Communauté urbaine de Montréal a connu son dénouement, hier, alors que huit personnes ont été arrêtées et que 670 livres de haschisch à l'état brut et des quantités minimes de cocaïne ont été saisies à la suite de 22 perquisitions.

Les enquêteurs ont également confisqué six automobiles d'une valeur globale de 350 000 \$, dont une Ferrari Testarosa qui vaut à elle seule 240 000 \$.

Les perquisitions se sont déroulées à Montréal, Laval, Brossard, Sainte-Julie et Saint-Bernard-de-Michaudville.

C'est d'ailleurs dans une maison de campagne de Saint-Bernard-de-Michaudville qu'a été

trouvée la majeure partie de la drogue.

Fait à signaler, les policiers ont découvert 48 boîtes vides identiques à celles contenant les boulettes de haschisch trouvées sur les lieux. Ceci laisse supposer qu'une quantité très importante de cette drogue, environ 1680 livres, avait déjà été traitée à cet endroit.

Le réseau démantelé opérait depuis plusieurs années et la drogue était destinée au marché de la grande région de Montréal.

En conférence de presse hier, on a appris que la drogue saisie hier avait une valeur de 512 000 \$, mais qu'une fois rendue dans la rue, elle aurait rapporté quelque 4,5 millions \$.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 30-01-90
1-4-4
4-8-3-2

LE SOLEIL

390, rue St-Vallier Est
Québec (Québec) G1K7J6

Service aux abonnés	647-3333	Publicité Générale	647-3266
Annonces classées	647-3311	Rédaction	647-3394
Carrières et Professions	647-3270	Promotion	647-3342
Publicité Détaillants	647-3435	Renseignements	647-3233



VENTE DE JANVIER

BLOUSONS
59.95
rég. jusqu'à 195.00

choix de blousons en coton brossé avec empiècement de cuir, forme ample, chaude doublure ouatinée, couleurs et grandeurs désassorties.

MANTEAUX DUVET ET PLUMES
139.95
rég. jusqu'à 295.00

choix de manteaux en popeline de coton, tous chaudement entredoublés du mélange 80% duvet, 20% plumes, des styles épaules raglan ou régulières avec épaulettes et ceinture, couleurs et grandeurs désassorties.

COMPLETS PURE LAINE
199.95
rég. jusqu'à 495.00

tout un choix de complets simple et double boutonnage de coupe élargie moderne et confortable dans un choix de tissus exclusifs en tons unis ou motif pied-de-poule, pantalons à plis, couleurs et grandeurs désassorties.

CHEMISES SPORT
19.99
rég. 75.00

tout un choix de chemises sport pur coton, col régulier ou boutonné, couleurs unies et grandeurs désassorties.

PULLS SHETLAND
19.99
rég. 75.00

des pulls exclusifs en pure laine shetland et laine d'agneau, styles à encolure boutonnée ou col rond, couleurs et grandeurs désassorties.

CHEMISES OXFORD PUR COTON
19.99
rég. 55.00

notre exclusivité, la chemise en pur coton à tissage oxford, style col boutonné, couleurs désassorties, grandeurs m.g. dans le groupe.

FOULARDS
10.99
rég. jusqu'à 35.00

de France, d'Angleterre, des foulards unis, à carreaux, brodés, à logos imprimés, couleurs désassorties.

BAS SPORT-ACTIF
1.99
rég. 3.00

des bas en mélange 65% coton, 35% nylon, blanc pur ou à rayures-chevilles en couleurs vives.

PANTALONS
29.95
rég. jusqu'à 85.00

plusieurs styles de pantalons à plis, jambes plus amples, en velours côtelé ou coton brossé, couleurs et grandeurs désassorties.

GANTS DE CUIR
19.99
rég. jusqu'à 55.00

valeur exceptionnelle, des gants en cuir fin doublé ou à poignet-soufflet, notre exclusivité, noir, p.m.g.

la maison
simons

LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

Les prévisions du temps n'étaient pas les mêmes partout

Un vent de confusion a soufflé sur les écoles

C'était la pagaille hier dans les commissions scolaires de la région de Québec. Grosse tempête « appréhendée », amplifiée d'heure en heure par l'hystérie radiophonique, ou simple chute de neige qui a cédé la place à un soleil printanier, écoles ouvertes, écoles fermées ou écoles entrouvertes l'espace de quelques heures, les élèves et les parents ne savaient plus où donner de la tête.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

Les directions des commissions scolaires, qui devaient, vers 6 h du matin, prendre la décision d'ouvrir ou de fermer les écoles de leur territoire, ont appelé comme à l'habitude leurs informateurs « privilégiés », c'est-à-dire Environnement Canada, la police locale, la Sûreté du Québec, Urgence neige, Service d'état des routes, transporteurs scolaires, CTCUQ, etc.

Avec les mêmes informations, les résultats ont pourtant été différents. A quelques kilomètres de distance, les écoles étaient ouvertes ou fermées, dépendant du nom de la commission scolaire. Ainsi, par exemple, les écoles des commissions scolaires Tardivel, Chauveau, Jeune-Lorette étaient ouvertes; Des Islets et Charlesbourg, fermées; Beauport, Chutes Montmorency, Côte-de-Beaupré, ouvertes en avant-midi, fermées en après-midi; Commission des écoles catholiques de Québec, ouvertes toute la journée, de même que Des Découvreurs, etc.

Pour une fois, les écoles privées et les écoles publiques étaient sur la même longueur d'onde et nageaient dans la même confusion: le Petit Séminaire et les Ursulines étaient fermées, le Mont-Saint-Sacrement était ouvert, et ainsi de suite...

Jour d'examens

Pour ajouter à la difficulté de la prise de décision, ce « jour de tempête » était aussi un jour d'examens du ministère de l'Éducation pour les élèves du secondaire.

En effet, huit épreuves unifiées du ministère étaient prévues, hier: deux en français et

une en mathématiques, en Ve secondaire; une en mathématiques, en IVe secondaire, et quatre autres, en anglais et en français, pour les élèves anglophones.

Vers 10 h, hier matin, le ministère annonçait qu'en raison des conditions climatiques difficiles, ces examens ont dû être annulés dans certaines commissions scolaires et écoles privées.

Dans les cas d'annulation, de nouvelles épreuves sont prévues la semaine prochaine à une date qui reste à déterminer.

180 jours d'école

Les directeurs généraux des commissions scolaires, interrogés hier, avouent que chaque jour de tempête leur crée de gros maux de tête.

Chaque commission scolaire a sa politique concernant les tempêtes (qui se ressemblent toutes à quelques éléments près), et la décision de fermer les écoles est prise à la lumière des conditions climatiques et de la sécurité des enfants.

Il n'existe aucune directive ou obligation émanant du ministère de l'Éducation sur cette question. La seule obligation gouvernementale est la durée de l'année scolaire: 180 jours, auxquels on ajoute 20 journées pédagogiques.

Pendant chaque commission scolaire se garde un « coussin » de trois ou quatre jours par année, qui lui permet de faire face aux situations d'urgence, dont les tempêtes de neige.

Les directeurs généraux insistent cependant sur la responsabilité des parents en cas de tempête. Même si les écoles sont ouvertes, ce sont les parents, en bout de ligne, qui doivent décider s'ils envoient ou non leur enfant en classe.



M. Gaston PELLAN

L'hôpital de l'Enfant-Jésus pourra faire ses rénovations

L'hôpital de l'Enfant-Jésus vient de recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux l'autorisation de procéder aux travaux de rénovation de 1.3 million \$ rendus nécessaires à la suite du tremblement de terre de novembre 88.

louise LEMIEUX
LE SOLEIL

Les travaux ne commenceront pas avant l'automne prochain puisqu'il reste à choisir les professionnels et à réaliser les plans et devis.

Il y a deux semaines, dans le cadre d'un reportage sur la vétusté des hôpitaux, LE SOLEIL a exposé la situation de l'Enfant-Jésus: des fissures dans les fondations de la bâtisse résultat du tremblement de terre n'ont pas encore été réparées; cinq des sept cages d'escalier n'ont pas de porte coupe-feu; en cas d'incendie des patients d'ailes complètes de l'hôpital devraient être évacués; les gaz médicaux sont transportés dans des ballons encombrants parce que les murs des chambres ne sont pas canalisés.

À la suite du reportage (qui a choqué le ministre), le directeur général de l'hôpital, M. Gaston Pellan et le ministre Marc-Yvan Côté ont eu une rencontre « des plus fructueuses » lundi, selon les termes du ministre. L'annonce du feu vert pour la subvention de 1.3 million \$ s'est faite hier. Le ministre explique le retard de la livraison de la subvention par le fait que l'enveloppe de 4 millions \$ allouée pour faire l'étude de projets était vide à son arrivée à la tête du ministère, il a dû aller devant le Conseil du Trésor pour se faire allouer des sommes supplémentaires.

L'Enfant-Jésus de son côté n'a pu commencer les travaux avant d'obtenir la subvention à cause d'une procédure administrative compliquée dans le cas de projets dépassant le million de dollars.



Plusieurs dérapages sur le boulevard Charest à l'intersection d'Henri IV à cause de la chaussée glissante.

Forts vents et chaussée enneigée

Les tempêtes déferlent sur Québec... 11 centimètres hier

Une nouvelle tempête, un nouveau carambolage; les semaines se suivent et se ressemblent!

par ISABELLE JINCHEREAU et ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
LE SOLEIL

Cette fois, 11 centimètres de neige sont tombés sur la région mais les vents se mettant de la partie, la poudrière était importante. Résultat: une chaussée enneigée et une visibilité réduite.

Malgré le ralentissement de la circulation, il n'y a pas eu

d'accident aux conséquences graves dans la région. Vers 8 h 45, toutefois, un carambolage impliquant 13 véhicules s'est produit sur l'autoroute Dufferin-Montmorency ouest, à la hauteur de l'avenue d'Estimauville, lorsqu'une voiture a heurté un camion du ministère des Transports immobilisé sur la voie. Personne n'a été blessé. Un autre carambolage s'est produit sur le boulevard Henri-IV.

Enfin, une déneigeuse est

entrée en collision avec un autobus scolaire sur le boulevard du Vallon.

Au coeur de la tourmente, plusieurs routes ont été fermées. Il s'agit de l'autoroute Jean-Lesage, entre Lévis et Montmagny et de la route 281, entre Saint-Raphaël et La Durantaye, fermées entre 8 h 30 et 15 h 30, avec des réouvertures intermittentes. La 277, entre Saint-Henri et Saint-Anselme, a connu le même sort entre 10 h et 13 h. Dans Charlevoix, le renversement d'un camion chargé d'huile épaisse dans les Caps a entraîné la fermeture de la route 138 pendant l'heure du midi, entre Saint-Hilarion et Baie-Saint-Paul.

La rive sud a donc été plus durement touchée, ou du moins, la tempête a duré plus longtemps. Sur la rive nord du Saint-Laurent, les choses se sont calmées vers midi. Hier soir, la tempête se dirigeait vers l'Est du Québec et, en début de soirée, la route 132, ceinturant la Gaspésie, était non recommandable.

Chez Autobus Voyageur, le départ de Rivière-du-Loup a été annulé à 9 h mais le voyage vers Gaspé prévu pour 13 h devait avoir lieu, par la route 132. Quant aux compagnies aériennes, la plupart affichaient jusqu'à une heure de retard en matinée.

Le mauvais temps a également nui au travail des postiers, qui ont dû interrompre momentanément la tournée des résidences, trop encombrées de neige.

Autre nouvelle en page C-14

En Bref

■ Régir la vente des armes

QUÉBEC — Le conseil municipal de Québec a appuyé la requête de la ville de Montréal demandant au gouvernement du Canada de légiférer sans tarder pour interdire la possession d'une arme militaire ou para-militaire, à l'exclusion des membres des Forces canadiennes et des policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Dans une proposition adoptée cette semaine, la conseillère Francine Roberge a déclaré que les événements survenus à l'École polytechnique de Montréal, démontrent aussi de la nécessité pour les gouvernements fédéral et provincial de resserrer les exigences pour l'obtention d'un permis de port d'arme et de prolonger la période d'attente et d'examen entre le dépôt d'une demande et l'obtention d'un permis.

■ Une erreur de 158 000\$

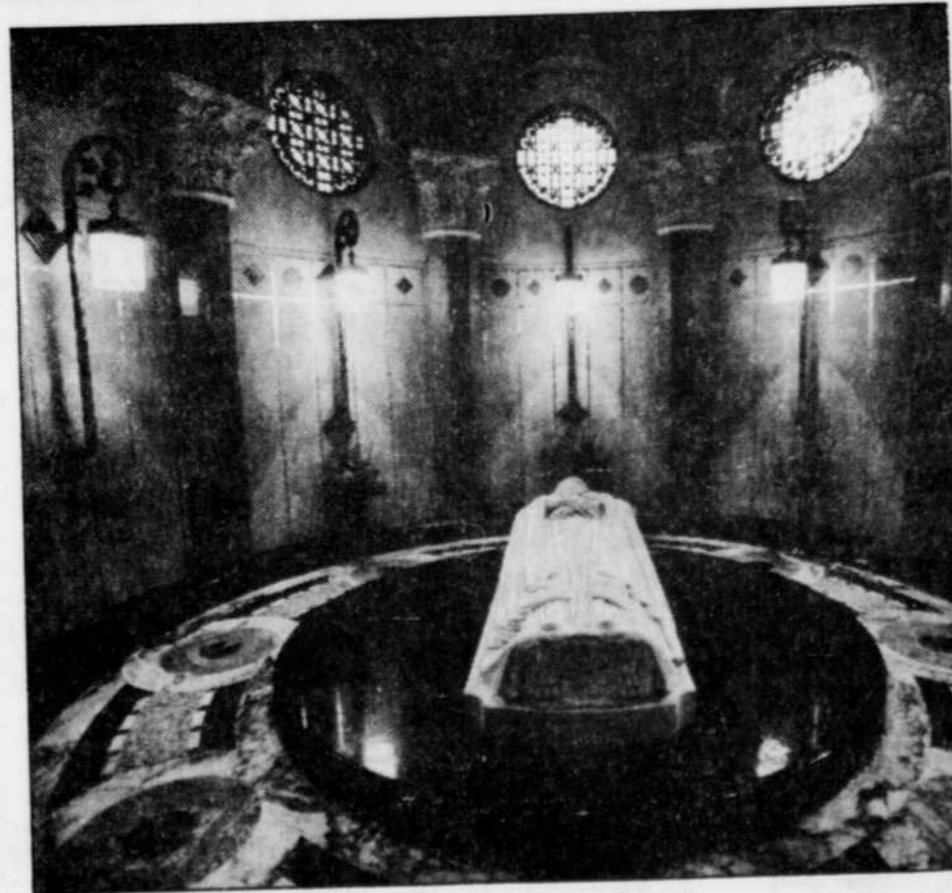
QUÉBEC — La ville de Québec entend bien réclamer une somme de 158 372 \$ qu'elle a acceptée d'accorder pour corriger un problème de stabilité de structure constaté durant la construction de la passerelle qui doit relier le Mail centre-ville et le palais de justice de Québec. À la mi-janvier 1989, la ville a confié la préparation des plans et devis à la firme Bergeron, Côté et associés. Le contrat fut ensuite donné à l'entreprise Construction Jean-Pierre Doyon Inc, pour un montant de 1 237 700 \$. Durant les travaux, en décembre dernier, le consultant en structure décéla un problème de continuité entre les colonnes et les chapiteaux, ce qui a nécessité l'interruption des travaux pour apporter une modification importante de toute la structure. L'entrepreneur avait commencé par évaluer le coût à 276 407 \$, mais après maintes négociations, il accepta 158 372 \$. Le service du contentieux a reçu le mandat de réclamer le coût aux « responsables de cette erreur ».



La tempête a compliqué le travail des éboueurs.



Un autre gros carambolage en moins d'une semaine.



Un gisant à son effigie surmonte le tombeau de Mgr de Laval depuis 1950 dans la chapelle du Séminaire.

Les restes de Mgr de Laval transférés dans la basilique

Pour permettre l'agrandissement du Musée du Séminaire de Québec, les restes de Mgr de Laval quitteront la chapelle du Séminaire pour être transférés dans un autre lieu à caractère sacré, a révélé hier le procureur du Séminaire l'abbé Louis Dugal.

par LOUIS-GUY LEMIEUX
LE SOLEIL

Selon nos informations, on étudierait actuellement la possibilité d'installer le tombeau du premier évêque de Québec et fondateur de l'Église canadienne dans la basilique Notre-Dame de Québec.

Depuis sa béatification, le 22 juin 1980, Mgr de Laval est l'objet de la dévotion fervente d'un nombre croissant de fidèles et son tombeau attire des croyants de partout.

Le Musée du Séminaire de Québec a annoncé récemment l'agrandissement de ses locaux du Vieux-Québec pour permettre de montrer au public ses collections et pour assurer la conservation, notamment, de 180 000 documents et objets de grande valeur historique et patrimoniale.

La chapelle du Séminaire deviendra un lieu muséologique polyvalent et non plus un lieu de culte. L'abbé Dugal précise à ce sujet que l'architecture et la décoration de cette chapelle, oeuvre de Joseph-Ferdinand Peachy, seront conservées scrupuleusement intactes.

Le Séminaire mettra en outre à la disposition du musée l'édifice du 2, côté de la Fabrique (l'ancien magasin Louis Laflamme), qui servira de vitrine et d'entrée au musée.

Le Musée du Séminaire a reçu une subvention de 500 000 \$ du gouvernement fédéral pour élargir ses services culturels. Les travaux qui débuteront dans quelques mois sont évalués à plus de 2 000 000 \$.

Le tombeau de Mgr de Laval installé dans la chapelle du Séminaire avait été réalisé par l'architecte Adrien Dufresne en 1950.

Procès du caporal Jean-Marie Desbiens La déclaration de l'accusé à la police militaire contestée par la défense

Le juge Denis Lancôt fera savoir le 16 février s'il accepte en preuve la déclaration que le caporal Jean-Marie Desbiens a faite aux policiers militaires.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Le procès à huis clos du militaire de 38 ans a débuté, la semaine dernière, sous des accusations de délits sexuels envers des enfants. Hier, le procureur de la Couronne, Me René Verret, et l'avocat de l'accusé, Me Pierre Desruisseaux, ont plaidé sur la recevabilité en preuve de la déclaration.

D'après la défense, la déclaration devrait être rejetée parce que Desbiens n'a pas eu la possibilité de s'entretenir avec son avocat avant de la faire. D'après la poursuite, l'accusé a implicitement refusé de s'entretenir avec lui après qu'on lui eut donné une « possibilité raisonnable » d'y avoir recours.

Dans les faits, le militaire a été arrêté vers 14 h et il a alors tenté sans succès de joindre Me Desruisseaux. Il a cependant laissé un message et l'avocat a rappelé vers 16 h 30. Les policiers ont avisé Desbiens de l'appel de son avocat.

Déclaration à 20 h 15

Il a répondu qu'il voulait seulement prévenir son avocat de son arrestation et qu'il ne désirait pas lui parler. L'interrogatoire entrepris vers 14 h s'est alors poursuivi jusqu'à 20 h 15, heure à laquelle on a commencé à rédiger la déclaration.

D'après le procureur de la Couronne, Desbiens n'a pas de-

montré qu'il a voulu exercer son droit et qu'on le lui a refusé. Mais le juge Lancôt a fait remarquer que le « mal » était peut-être déjà fait à ce moment.

La jurisprudence, de faire remarquer le magistrat, indique qu'il faut suspendre un interrogatoire si le prévenu ne peut s'entretenir avec son avocat. Cependant, de répliquer Me Verret, le militaire n'a jamais demandé à exercer son droit, après sa « renonciation implicite » de 16 h 30, même s'il savait que son avocat était désormais disponible. Quant à la jurisprudence, d'ajouter le procureur de la Couronne, elle indique aussi que c'est à l'accusé de démontrer l'impossibilité de l'entretien.

Plusieurs questions

Le juge Lancôt a par ailleurs l'impression qu'on n'a pas dit à Desbiens que son avocat était en ligne. On s'est plutôt contenté de le prévenir qu'il avait appelé. Et qu'ont dit les policiers à l'avocat, comment lui ont-ils présenté l'affaire, s'est demandé le juge.

« Vous mettez Me Desruisseaux dans une drôle de position », a dit le juge à Me Verret. Puisque l'avocat ne peut témoigner, on ne peut savoir ce qui s'est dit exactement au téléphone et de quelle nature a été l'intervention de Me Desruisseaux.

Si Me Desruisseaux avait demandé à parler à Desbiens, on

le lui aurait permis, a soutenu Me Verret. Ce à quoi le juge Lancôt a répondu qu'on ne peut spéculer là-dessus.

« Renonciation » lucide ?

En somme, de demander encore le juge, la « renonciation » de 16 h 30 était-elle lucide, après deux heures d'interrogatoire ? « Que lui a-t-on dit pour l'amener à ne pas juger important de parler à son avocat ? »

Se référant de nouveau à la jurisprudence, le magistrat a établi qu'on peut « maganer » suffisamment un prévenu pour qu'il ne veuille plus d'avocat. La position de la poursuite, a analysé le juge Lancôt, consiste à mettre en preuve uniquement la déclaration faite à 20 h 15 et non « tout ce qui l'a engendrée ».

En conclusion, Me Desruisseaux a souligné qu'il n'existait pas de « situation d'urgence » permettant aux policiers de commencer un interrogatoire après qu'il eut été impossible au prévenu de parler à son avocat. « Ce serait trop facile... », a plaidé l'avocat de Desbiens.



Le caporal Jean-Marie Desbiens



À l'arrivée des premiers policiers-pompiers de Charlesbourg, le toit du dépanneur flambait.

Un incendie ravage un dépanneur La Maisonnée à Charlesbourg

Un chimiste du Laboratoire de police scientifique viendra examiner les ruines du commerce La Maisonnée, de la 1re Avenue à Charlesbourg cet après-midi, afin de découvrir les causes de l'incendie qui a causé 350 000 \$ de dommages au dépanneur vers 5 h 15, hier.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Tout indique que le feu a couvé une bonne demi-heure dans la bâtisse de brique avant d'être découvert par un employé qui travaillait dans l'entrepôt. En effet, le commis a indiqué hier qu'il avait tout à coup senti une odeur de fumée et qu'en pénétrant dans le magasin, une épaisse fumée s'échappait vers l'avant, près du comptoir de charcuterie. Il n'a eu que le temps de sortir.

Régis Lebrun, un opérateur de déneigeuse, circulait sur la 1re Avenue lorsqu'il a aperçu la feu qui s'échappait du dépanneur.

« J'ai appelé l'opératrice en signalant 0 sur mon téléphone cellulaire et je lui ai demandé d'appeler les pompiers de Charlesbourg. Elle m'a passé la communication, supposément avec la brigade de Charlesbourg. Après, j'ai appris que les pompiers de Québec avaient été avertis les premiers et avaient dû communiquer avec leur préposé aux communications pour transférer l'appel à la police de Charlesbourg. Ça a sûrement causé un contretemps », dit-il.

En fait, les pompiers de la caserne no 7, dans la rue des Peupliers à Québec, n'ont même pas

eu le temps de chausser leurs bottes puisqu'en vérifiant la zone de la plainte, ils se sont aperçus quelques secondes plus tard qu'elle était hors de leur territoire. Bell Canada tente présentement d'éclaircir cet imbroglio.

« On s'est déjà rendu sur un appel de feu à Vanier. Mais on était resté sur place en attendant l'arrivée des policiers-pompiers de cette ville et on avait arrosé. Pas question pour nous de laisser flamber un édifice, même s'il ne nous appartient pas », expliquait hier le chef Messier, de Québec.

L'appel est entré à 5 h 08 au poste de police de Charlesbourg. Les deux premiers camions-pompe sont arrivés à l'angle de la 1re Avenue et de la 50e Rue huit minutes plus tard, après avoir parcouru cinq kilomètres. A ce moment, la toiture de La Maisonnée flambe.

La bâtisse de brique rénovée et toute sa marchandise sont des pertes totales. Le toit du dépanneur s'est effondré au moment où les pompiers ont commencé l'arrosage. Le commerce est exploité par Mac's Dépanneur La Maisonnée, propriétaire de 12 commerces du même nom. La construction appartient à M. Paul Richard, qui a indiqué qu'il reconstruirait le plus tôt possible.

Les pompiers ont été appelés trop tard, selon le directeur de police Jean Lalonde

Le directeur de police de Charlesbourg, M. Jean Lalonde, affirme que la crédibilité de la brigade de lutte contre l'incendie de cette ville ne doit pas être mise en cause à la suite de l'incendie qui a détruit un dépanneur, à l'aube hier. M. Jean Lalonde dénonce plutôt les employés qui, selon lui, auraient mis trop de temps à réagir.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Dans une entrevue au SOLEIL, M. Lalonde, qui a lui-même participé à la lutte contre le feu qui a fait rage dans le dépanneur La Maisonnée, affirme que le temps que les employés ont mis pour donner l'alerte a permis aux flammèches de s'attaquer à tout le plafond avant même que les pompiers entrent en action.

Le directeur Lalonde précise que les délais d'intervention de 32 policiers-pompiers et pompiers volontaires ont été raisonnables, qu'ils étaient bien encadrés, bien équipés mais qu'ils ne peuvent faire de miracle lorsque le toit menace de s'écrouler.

« On ne nous a pas appelés assez vite. Nos équipes ont déjà épargné des maisons à logements. Personne n'en a parlé. Hier, si nous avions été avertis à temps, nous aurions pu cerner les flammes dans l'entrepôt et sauver la bâtisse. Il était impossible de faire appel aux équipes de Québec, la convention collective étant restrictive dans ce domaine », dit-il.

Il poursuit : « Nous ne pouvons faire de miracle lorsque les flammes couvent une quarantaine de minutes avant l'alarme. Le feu double d'intensité toutes les trois minutes. Y'avait rien à faire même si on avait été 200 hommes. Au premier jet d'eau, le toit s'est effondré. On ne risque pas la vie des pompiers dans un cas comme ça », souligne-t-il.

En se fiant aux bobines d'enregistrement du répartiteur de la centrale, le chef a indiqué que l'appel d'incendie était entré 5 h 08, après qu'un méli-mélo se soit produit entre Bell Canada et les pompiers de Québec. Rentrés à toute vitesse au poste de police, les premiers patrouilleurs de Charlesbourg repartaient avec leur camion à 5 h 11. Cinq minutes plus tard, ils arrivaient devant le commerce et demandaient des renforts.

Admettant qu'il y avait eu certains problèmes avec le nouveau camion-échelle, muni d'une plateforme de 104 pieds de haut et amené pour la première fois sur les lieux, il affirme que ça n'avait rien changé au dénouement de l'événement.

Enfin, le directeur de police a rappelé que la réforme qu'il avait institué dans le service d'incendie pour séparer les deux unités se concrétiserait d'abord le 4 février, avec l'entrée en fonction de deux pompiers permanents qui pourraient partir directement sur un incendie avec de l'équipement. Dès le 1er avril, dix pompiers permanents constitueront une équipe sur appel 24 heures sur 24, sept jours sur sept. A cette date, une cinquantaine de pompiers volontaires entrèrent aussi en fonction, remplaçant les policiers-pompiers, qui pourront néanmoins intervenir s'il y a lieu.

Panneau de gypse



1/2 po x 4 pi x 8 pi

SUPER PRIX

5.60

LIVRAISON GRATUITE AVEC 100 \$ D'ACHATS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 13 FÉVRIER 1990
OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

1/2 po x 4 pi x 8 pi

Tuile à plafond

2 pi x 4 pi

SUPER PRIX 3.29



Plinthes électriques

beige, 240 volts

1 000 watts
48 po
Courant: 34.99

1 500 watts
66 po
Courant: 45.99

Scie à onglet

motorisée 10 po
Courant: 439.99

SUPER SPÉCIAL 329.99

Montant en épinette

2 po x 3 po x 8 pi

SUPER PRIX

84¢



Portes intérieures Lauan

1 3/8 po x 80 po

12 po, 14 po, 16 po, 18 po	13.99
20 po, 22 po, 24 po	16.49
26 po	16.99
28 po	17.69
30 po	18.79
32 po	19.19
34 po, 36 po	23.69

Panneaux exotiques

11/16 po x 4 pi x 8 pi
Beaux 2 côtés

Chêne	34.99
Merisier	26.99

Lave-vitre

-40° - 4 litres
Courant: 1.99

SUPER SPÉCIAL 1.29

Poignée de porte

Weiser
A101B
fini 9/26D
Courant: 13.49

SPÉCIAL 10.99

Escalier colonial

15% de rabais

sur les rampes et accessoires de marque
ESCALIER COLONIAL

Hotte de cuisine Venmar 850

blanc ou amande
30 po x 20 po x 4 3/4 po
250 p.c.m.
Courant: 329.99 **SPÉCIAL 299.99**

COUPE DE PRÉCISION

50¢ la coupe droite
Saint-Romuald et Charlesbourg

Robinet

Pour lavabo # 3063 EP **27.99**
Pour évier # 3065 EP **33.99**
Pour évier avec lave-légumes # 3067 EP **56.99**



Beauport
947, av. Royale
667-1724

Québec
25, rue Marie-de-l'Incarnation
687-3620

Heures d'ouverture

Lundi au mercredi	8 h 30 à 17 h 00
Jeudi, vendredi	8 h 30 à 21 h 00
Samedi	8 h 30 à 17 h 00

Saint-Romuald
2190, 3e Rue
839-0621

Charlesbourg
1200, 80e Rue Est
628-0450

Heures d'ouverture

Du lundi au mercredi (Saint-Romuald) (Charlesbourg)	8 h 00 à 17 h 30 8 h 30 à 17 h 30
Jeudi et vendredi (Saint-Romuald) (Charlesbourg)	8 h 00 à 21 h 00 8 h 30 à 21 h 00
Samedi	8 h 30 à 17 h 00

CANAC-MARQUIS GRENIER

Les négociations sont déjà interrompues entre les Métallos de Sept-Îles et IOC

Avant même l'échéance des contrats collectifs du fer de la Côte-Nord et du Labrador, les Métallos de Sept-Îles et la Compagnie minière IOC ne se parlent déjà plus aux tables de négociations.

par MARC SAINT-PIERRE
LE SOLEIL

« Les négociations sont arrêtées temporairement. Nos gens sont disponibles pour négocier. N'importe quand », a laconiquement indiqué un porte-parole de l'IOC, hier après-midi à Sept-Îles.

Dans le même temps, les porte-parole des Métallos étaient introuvables mais des sources proches de la puissante organisation syndicale à Sept-Îles ont noté que les négociateurs des deux côtés ne se sont plus parlé depuis une semaine.

En revanche, ont fait valoir les mêmes sources, les pourparlers entre les Métallos de Labrador City et l'IOC avancent normalement. Le gel des conversations ne concerne que la demi-douzaine d'unités syndicales regroupant le millier de travailleurs du chemin de fer, des quais de chargements, des ateliers, etc.

Les négociations du fer, qui reviennent à pareille date chaque trois ans quand il s'agit de renou-

veler les contrats de travail, englobent un contexte beaucoup plus large que la seule Compagnie minière IOC. Elles concernent également la Compagnie minière Québec Cartier et Mines Wabush. Au total, ces trois compagnies minières emploient entre 4600 et 5000 Métallos.

Amorcées tranquillement en début d'année et encore au stade des clauses normatives, les négociations chez IOC à Sept-Îles ont vite débouché sur un froid quand les Métallos de Sept-Îles ont abordé la question de ce fameux 0,21 \$ l'heure obtenu par les tra-

vailleurs de la mine de Labrador City en 1987.

À l'époque, les Métallos de Labrador City avaient réalisé ce gain à l'issue de cinq semaines de grève. Leurs collègues de Sept-Îles qui n'avaient pas eu recours à un débrayage, s'étaient contentés d'un montant forfaitaire pour les 18 premiers mois du contrat de travail. L'IOC avait fait valoir à l'époque que le fonds du baril avait été atteint.

Les 18 mois suivants, selon les mêmes sources, l'IOC a fait miroiter que le 0,21 \$ seraient rendus aux Métallos de Sept-Îles le cas échéant.

Traditionnellement, les négociations du fer abordent les clauses pécuniaires une fois seule-

ment après le déblaiement des clauses normatives.

Les Métallos septiliens ne se sont pas laissés arrêter par la coutume; ils ont réclamé tout de suite une garantie que le 0,21 \$ soit inclus dans l'offre globale de la compagnie. « Les Métallos veulent se faire garantir ça avant de continuer à négocier », a indiqué une source qui a requis l'anonymat.

Québec Cartier

Les négociations avancent bien par ailleurs chez Québec Cartier tant et si bien que les clauses pécuniaires pourraient être abordées dans la seconde moitié de février.

Chez Mines Wabush, les négociations commenceront vraisemblablement demain.

Contestation de l'élection de Gignac : le PC aura 30 jours pour en appeler

Le juge André Gervais de la cour supérieure a accordé hier après-midi au procureur du Progrès civique un délai supplémentaire de 30 jours pour interjeter ou non appel sur la requête en irrecevabilité de la contestation de l'élection du conseiller Yvan Gignac.

ment judiciaire qu'il avait demandé à la cour provinciale, M. Gignac a vu son élection contestée en cour supérieure par le candidat du Rassemblement populaire, Pierre-André Gaudreault.

En réponse à cette démarche, Me Leopold Fournier, procureur de M. Gignac, présentait devant la même cour une requête en irrecevabilité en prétendant que la décision de la cour provinciale était sans appel. Cette requête fut rejetée.

M. Yvan Gignac a maintenant jusqu'au 5 mars pour interjeter ou non appel. D'ici à ce que les tribunaux aient pris une décision définitive, il demeurera conseiller du secteur numéro 10 de la ville de Québec.

Déclaré élu avec une majorité d'un vote à la suite d'un dépouille-



Alain BOUCHARD

La « pileuse » de planches

Ça l'a finalement servie d'être une femme. Quand son gant de cuir s'est un jour accroché dans une poulie mécanique, elle put en sortir vite sa main avant qu'elle ne se fasse *ecrapoutir* en même temps que le gant. « Parce que j'avais du jeu dans le gant, dit-elle. Une main d'homme aurait été trop serrée dans le gant pour pouvoir en être sortie à temps ».

Pileuse de planches.

À la Domtar de Lebel-sur-Quévillon, en Abitibi.

Des planches, mais aussi des madriers. Des *deux-par-trois*, des *deux-par-quatre*. Des fois de huit à quatre, des fois de quatre à minuit, des fois de minuit à huit. Sur les *shifts*, ça existe encore, comme vous voyez.

Pileuse de planches pour deux étés.

Elle aurait pu être à l'entretien, elle aurait pu être aussi serveuse de restaurant ou vendeuse de magasin. Elle a voulu être pileuse de planches. D'abord pour le salaire : 11,50 \$ l'heure. Elle ne gagnera probablement pas ça dans son domaine, à sa sortie de l'université. Et si elle trouve, bien entendu... Ensuite pour les exigences de la chose. La fille pense qu'il faut bouffer un peu de merde pour avoir un minimum d'allure dans la vie. La race est toujours vivante.

Elle était tellement épuisée, à la fin de l'été dernier, qu'elle a laissé tomber la dernière semaine et les 500 \$ qui allaient avec. « C'était dur, pour le dos surtout; et dangereux aussi, à certains moments de *rush*. »

Lucie — elle a demandé que je la rebaptise parce que ci, parce que ça —, alors Lucie, disais-je, mesure 1,61 mètre et pèse 50 kilos. Loin d'être une géante, donc. Elle a 21 ans. Elle est étudiante à l'université Laval.

Les gars qui pilaient des madriers avec elles ? « Des jobbers qui parlent de *chars*, de sexe et de leur boîte à lunch. Des gars qui te testent un peu, au début. Mais des gars archi-généreux qui sont toujours prêts à aider ».

Et le petit mot de circonstance sur l'Abitibi. « La place dont on est encore capable de faire croire aux gens de Québec qu'elle n'a pas d'asphalte dans ses rues, dit Lucie. Tout à fait charmant ! »

Anti-duchesse

Lucie a les yeux bleus comme les bleuets du Lac-Saint-Jean, juste un peu avant qu'ils arrivent à maturité; après ça, ils deviennent un peu plus foncés. Elle a les cheveux châtain moyens. La peau je n'arrive pas à dire comment. Elle est belle d'une beauté douce, sourde, retenue. Ce qui la rend encore plus belle. Il n'y a aucune duchesse du Carnaval qui lui arrive à la cheville.

Et voilà justement la raison pour laquelle je vous parle de Lucie. C'est parce que je voulais vous parler du Carnaval et des duchesses du Carnaval. Et que je trouvais que c'était une bonne façon d'attaquer le sujet, que de parler d'une anti-duchesse du Carnaval. Vous demandez si les duchesses vont être fâchées de se faire dire que la pileuse de planches les bat toutes ? Ben non, voyons. Elles ne sont pas là pour leur beauté, c'est bien connu.

Mais anti-duchesse du Carnaval, attention ! Pas anti-duchesse dans le sens qu'elle est contre les duchesses. Anti-duchesse dans le sens qu'elle a pilé des planches et qu'elle l'a mis dans son *cévé*. De sorte qu'au lieu d'y lire « vendeuse chez Simons » ou « infirmière autorisée », on y lit « pileuse de planches ».

Lucie est loin d'être anti-duchesse dans le sens de contre. Elle m'a même dit que c'est une aventure dont elle a follement envie. Et si elle se décide, tassez-vous ! Elle va l'être, c'est sûr. Et va faire une méchante duchesse.

Puis me voilà de ce pas enfin arrivé au Carnaval.

C'est que j'ai assisté, la semaine dernière, à la grosse conférence de presse sur la parade de mode, le concours de coiffure, la soirée country, la soirée *beach party*, la soirée belge, la soirée gelée, la soirée dégelée, etc. On nous a même distribué un petit sac de sable avec un palmier en papier mâché dedans pour nous inviter spécialement à la soirée *beach party*. A ne pas manquer absolument, tout le monde ! C'est que j'ai assisté, donc, à cette conférence de presse; et qu'une jeune stagiaire en relations publiques est venue me demander : « Êtes-vous un bon carnavaloux, monsieur Bouchard ? »

En v'là une qui n'a pas les deux pieds dans la même bottine ! « Êtes-vous un bon carnavaloux, monsieur Bouchard ? » Vous pouvez bien r'passer avec vos histoires de mourants, de déprimés, de viols, d'inceste, de pauvreté, de souffrance, d'injustices et d'Azerbaïdjan. Êtes-vous un bon carnavaloux ? Voilà la question.

Euh...

Ça t'la coupe, y a pas à dire.

Alors, je vous pose la question à tous : « Êtes-vous de bons carnavaloux ? »

Disons que moi, je le serai davantage quand la pileuse de planches sera duchesse.

Et qu'elle aura au moins un duc à ses côtés...

La Chambre de commerce de Sainte-Foy se porte à la défense d'Alumax

Que les intervenants socio-économiques, politiques et environnementaux se taisent tant qu'on ne connaîtra pas les résultats de l'étude d'impact relative au projet d'installer un terminal pour le transbordement de l'alumine à Sillery.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

C'est une demande de moratoire sur les déclarations « négatives et exagérées » concernant les installations que Luralco, filiale d'Alumax, projette de réaliser à l'Anse-aux-Foulons que fait la Chambre de commerce de Sainte-Foy, par la bouche de son président, M. Serge Laquerre.

En plus de vouloir que les déclarations suivent l'étude d'impact que fait la firme Lavalin, la Chambre invite tout le monde à s'as-

seoir à une même table pour connaître tous les détails du projet et les préoccupations de chacun.

M. Laquerre dit que la région de Québec est en train de ternir sa réputation de centre industriel, « déjà maigre en grandes entreprises ».

Il croit que le déménagement de ce terminal de transbordement à Trois-Rivières va faire perdre plusieurs millions de dollars annuellement à notre région.

Notons que la ville de Trois-Rivières a déjà semblé intéressée à recevoir ces installations.

VOS KILOS VOUS PÈSENT SUR LE COEUR? AVEC NOS PROFESSIONNELS DIPLOMÉS CROQUEZ VOTRE PROGRAMME-SANTÉ ...avec plaisir

KILOCONTROL
MANAGEMENT - NUTRITION

La SEULE SOLUTION définitive à vos problèmes de poids, d'alimentation, de cholestérol... et de maintien.

Avec nos PROGRAMMES PERSONNALISÉS offerts exclusivement par nos DIÉTÉTISTES DIPLOMÉS.

Individuellement ou en petits groupes, et même au travail.

RENCONTRES D'INFORMATION GRATUITES

SAINTÉ-FOY 652-8586
QUÉBEC 681-0523
CHARLESBOURG 626-2990

AUBAINES INCROYABLES

SACS À ORDURES
20x22 po cs 500 14⁹²
26x36 po rég. cs 250 15⁴⁵
35x50 po rég. cs 250 30²¹

SACS À BOUTIQUE BLANCS
6x9 po 10³⁵/mille
9x12 po 14⁹⁵/mille
13x16 po 28⁹⁰/mille
24x30 po 96³⁰/mille

SACS À CONGÉLATION CLAIRS
2 lb 4x2x10 po bte 500 5⁵⁴
5 lb 5x3x14 po bte 500 8³¹
12 lb 8x4x20 po bte 500 14⁹²

PLASTISAC
991, St-Vallier Ouest, Québec
688-8718
(en face de l'église Notre-Dame-de-Pitié)

BUREAUX À LOUER À CHARLESBOURG
(1re Avenue, près boul. de la Capitale)

- Différentes grandeurs disponibles
- De 500 pi ca à 4000 pi ca
- Prix compétitifs
- Tout aménagé
- Grand stationnement gratuit

623-9878

VITAMINES Shaklee
Aimée et Roland Gauvin (Québec)
527-1955

Hon. Pierre H. Cadieux

Le Comité Club Bleu du Parti conservateur de la région de Québec reprend son activité mensuelle des « DINERS BLEUS » pour la saison printemps 1990.

A ce premier dîner, qui aura lieu le 2 février prochain au Club 3 Étoiles, Colisée de Québec, le conférencier invité sera l'honorable Pierre H. Cadieux, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

De plus, pour cette occasion, « Bellechasse » sera le comité hôte et nous serons honorés de la présence de son député-ministre, l'honorable Pierre Blais.

Tous et toutes sont invités à participer à ces dîners. Le prix d'entrée pour un dîner est de 15 \$. Une carte permettant de réserver pour la série de 5 dîners est aussi disponible pour un montant de 60 \$. Pour ce faire, veuillez composer le 649-0089, Parti conservateur, région de Québec.

INCROYABLE

CLIMATISATION et CHAUFFAGE THERMOPOMPE

2 tonnes, installée
5 ANS DE GARANTIE
pièces et main-d'oeuvre

Quantité limitée
3 850 \$

Économie de chauffage de 40% à 60%

SPECIALITÉS: • Transformation de maison
• Plinthe électrique en système à air pulsé avec thermopompe et climatisation centrale
• Échangeur d'air pour thermopompe

• ESTIMATION GRATUITE
• FINANCEMENT JUSQU'À 10 ANS
• SERVICE 24 HEURES

LES SYSTEMES ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC
2802, chemin du Foulon, Sillery (Québec) G1T 1Y1 **650-0883**

Soirée Plein Air
du jeudi au samedi soir

1/2 PRIX
du tarif régulier
POUR GROUPES DE 10 PERSONNES ou plus sur réservation.

2 GLISSADES SKI DE FOND
pistes éclairées

TABLE D'HÔTE (le soir)

- Potage
- Spaghetti italien 6 \$
- Fondue suisse 8 \$
- Demi-poulet forestière 12 \$
- Émincé de filet de bœuf 12 \$
- Fondue chinoise 16 \$
- Dessert, café

réservations: **849-4418**

CLUB Mont-Tourbillon
LAC BEAUFORT

VENTE après inventaire

50%
et plus de rabais

sur **TOUTE** la
marchandise de saison

telle que: MEEEX, ESPRIT, VUARNET, POLO, DEER MOUNTAIN et tous les habits de neige

40%
de rabais sur tous les accessoires

clément

20%
SUR TOUS LES PRODUITS DE BASE

DERNIÈRES RÉDUCTIONS
de carte verte 15629

PLACE STE-FOY - PLACE FLEUR DE LYS - GALERIES DE LA CAPITALE - MONTREAL - CHICOUTIMI - DRUMMONDVILLE - LEVIS - SHERRBROOKE - TROIS-RIVIÈRES - MONTREAL - CHICOUTIMI - DRUMMONDVILLE

PEAU SUR PEAU

BAGAGERIE 30%
rabais

VÊTEMENTS 30%
rabais

CHAUSSURES 40%
rabais

au masculin et au féminin

QUARTIER
PETIT CHAMPLAIN

70, Le Grand Champlain, Québec, G1K 4H7 418-692-5132
85, Petit Champlain, Québec, G1K 4H5 418-694-1921

La Chambre de commerce de Sainte-Foy se porte à la défense d'Alumax

Que les intervenants socio-économiques, politiques et environnementaux se taisent tant qu'on ne connaîtra pas les résultats de l'étude d'impact relative au projet d'installer un terminal pour le transbordement de l'alumine à Sillery.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

C'est une demande de moratoire sur les déclarations « négatives et exagérées » concernant les installations que Luralco, filiale d'Alumax, projette de réaliser à l'Anse-aux-Foulons que fait la Chambre de commerce de Sainte-Foy, par la bouche de son président, M. Serge Laquerre.

En plus de vouloir que les déclarations suivent l'étude d'impact que fait la firme Lavalin, la Chambre invite tout le monde à s'as-

seoir à une même table pour connaître tous les détails du projet et les préoccupations de chacun.

M. Laquerre dit que la région de Québec est en train de ternir sa réputation de centre industriel, « déjà maigre en grandes entreprises ».

Il croit que le déménagement de ce terminal de transbordement à Trois-Rivières va faire perdre plusieurs millions de dollars annuellement à notre région.

Notons que la ville de Trois-Rivières a déjà semblé intéressée à recevoir ces installations.

Les médecins d'urgence expliquent l'encombrement de leur service

La gestion des lits d'hôpitaux est simplement mal foutue

Si les urgences continuent d'être encombrées, c'est que la gestion des lits des hôpitaux n'est pas au point, ni sur le plan régional, ni au niveau de chaque centre hospitalier. Le problème n'en est pas un de gros sous mais de meilleure utilisation des ressources, estiment les médecins d'urgence du Québec.

par LOUISE LEMIEUX
LE SOLEIL

Trop de lits d'hôpitaux sont encore « réservés » à certains médecins ou à certaines spécialités, au

détriment des malades qui arrivent à l'urgence et qui doivent être hospitalisés. « Il continue d'y avoir des admissions électives privées au dépens des admissions à l'urgence », a déclaré hier en com-

mission parlementaire, le Dr François Cousineau.

Et n'allons pas croire que les patients abusent de l'urgence, a précisé le président de l'Association des médecins d'urgence du Québec. Comme 240 autres organismes, l'association a présenté ses suggestions au ministre de la Santé et des Services sociaux, avant que ce dernier ne propose sa réforme de la Loi sur la santé et les services sociaux.

Les médecins d'urgence — certains les appellent « urgentologues » — considèrent que le médecin coordonnateur de l'urgence devrait avoir plus de contrôle sur les admissions à l'hôpital. Le système d'admissions devrait être assez souple pour s'ajuster à la demande, au jour le jour. « Il y a des semaines où ce serait plus difficile d'admettre des patients en électif parce qu'il faut admettre des patients de l'urgence, d'autres se-

maines où ce serait plus facile », explique le Dr Cousineau.

Sur le plan régional, le nombre de lits disponibles, par spécialité, devrait aussi être connu et comptabilisé. Avec l'informatique, rien de plus simple, disent les urgentologues. D'heure en heure presque, selon le malade du patient, les ambulanciers sauraient vers quel hôpital se diriger. Une telle cohésion régionale de la répartition

des lits existe à Toronto, Hamilton, Vancouver.

Augmentation de tarif pour les médecins à l'urgence

De moins en moins de médecins acceptent de pratiquer à l'urgence. La pénurie d'urgentologues existe par toute la province. C'est que la médecine d'urgence se pratique aussi la nuit et les week-end, et elle est moins bien payée.

À l'urgence comme en cabinet privé, les médecins sont payés à l'acte. Sauf que le tarif de l'urgence est inférieur de 40 % à celui payé en cabinet privé. Cette différence de tarif est moindre en Ontario.

D'ici quelques semaines, cependant, les médecins d'urgence profiteront d'un « ajustement » à la hausse des tarifs, a précisé le ministre Côté.

Parce que soigner une personne âgée demande plus de soins et de temps, le tarif pour soigner une personne de plus de 70 ans sera augmenté. Le montant forfaitaire de nuit accordé aux médecins à l'urgence sera aussi majoré.

Malgré une rémunération moins élevée qu'en cabinet privé, malgré un horaire exigeant, les médecins d'urgence présents, hier, à la commission parlementaire avouent adorer leur métier. « C'est plus satisfaisant de sauver une vie que de soigner une grippe. Et puis il y a le défi constant de poser rapidement le bon diagnostic », explique le Dr Pierre Savard, du CHUL.

Des infirmières auxiliaires sous-utilisées

De leur côté, les 20 000 infirmiers et infirmières auxiliaires se plaignent d'être sous-utilisés dans le réseau de santé : autrefois, elles posaient une centaine d'actes médicaux ; un décret les autorise à en poser 16, mais on ne les sollicite pas. Au contraire, les dirigeants d'hôpitaux préfèrent remplacer les infirmières régulières des infirmières d'agence, qui coûtent les yeux de la tête. Dans une période où on manque d'argent et d'infirmières, pourquoi ne pas faire plus souvent appel aux infirmières auxiliaires ? se demande Régis Paradis, le président de la Corporation professionnelle des infirmiers et infirmières auxiliaires. Une infirmière auxiliaire est payée 100 \$ de moins par semaine qu'une infirmière.

C'est 73 \$ ou 101 \$?

Côté et l'AHQ vont ajuster leur tir

(PC) — Le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté rencontrera les représentants de l'Association des hôpitaux la semaine prochaine pour tirer au clair la « guerre de chiffres » qu'ils se livrent depuis quelques jours au sujet du financement des hôpitaux de courte durée.

« Il n'y a pas de guerre de chiffres, a dit le ministre hier devant la presse. Disons que c'est la recherche de la vérité. »

Le ministre avait soutenu la semaine dernière que le Québec dépensait 73 \$ de plus per capita que l'Ontario pour l'ensemble des hôpitaux sur son territoire. L'AHQ prétend au contraire que l'Ontario consacre 101 \$ de plus que le Québec.

M. Côté a dit que son ministère procédait à une nouvelle validation de ses propres chiffres à la lumière de ceux de l'AHQ et qu'il aurait l'occasion d'en discuter la semaine prochaine, portes closes, avec les dirigeants des hôpitaux.

Comment faire une « banque » de lits

(D'après PC) — Le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, s'est montré très intéressé hier par la suggestion des médecins d'urgence sur la gestion informatisée des lits.

Le système consiste pour chacun des hôpitaux d'une région à inscrire dans une banque informatisée le nombre de lits disponibles dans les services de courte durée de leur institution. La gestion de ces lits serait ensuite confiée à une direction régionale qui aurait le pouvoir de diriger le trafic ambulancier et, le cas échéant, de permettre le transfert d'un patient de l'urgence d'un hôpital qui affiche complet dans un autre qui a encore quelques lits disponibles.

NOUVEAU À QUÉBEC OUVERTURE DE 2 MAGASINS

5000, DES REPLATS (en arrière du RESTAURANT LE BOUVIER)

Depuis
35 ans
sur la
Rive-Sud!
VENTE



Super
Soldes
AUX DEUX
MAGASINS
VENTE



SPÉCIAUX D'OUVERTURE **el ran**



SPÉCIAUX D'OUVERTURE **el ran**

MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS

- Hotpoint
- KitchenAid
- Wood
- Laurier
- Inglis
- Jenn-Air
- El ran
- Clermont Grenier
- Gervais

LIVRAISON ET INSTALLATION GRATUITES • PLAN MISE DE CÔTÉ



**MEUBLES
LABRECQUE**
Saint-Gervais
268, Principale
Bellechasse G0R3C0
(418) 887-3323

LABRECQUE
Québec
5000, des Replats
(en arrière du restaurant Bouvier)
622-5131

UN RENDEZ-VOUS AVEC LE CONFORT

TAPIS

TRAITEMENTS ANTI-MOISISSURES Scotchgard™

PEERLESS

Sold

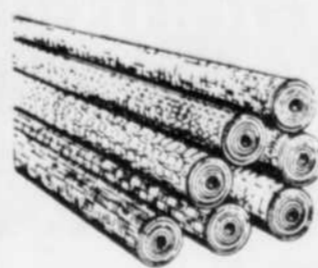
jusqu'à

1200

V² **RÉSISTACHE**

CERTIFIÉ PAR DU PONT

prix suggéré



**PRÉLART
Congoleum®**

- Service de décoration estimation professionnelle
- Plan mise de côté



COUVRE-PLANCHERS
**MAURICE
PELLETIER**
INC.

NOUVEAU

Québec:
5000, des Replats
(en arrière du restaurant
Bouvier)
624-1290

Lévis:
4600, boul. Rive-Sud
Saint-David
837-3681

BOUTIQUE • COLLECTION • PEERLESS

Les étudiants libéraux de l'Est se préparent pour le congrès

Les étudiants de 16 institutions scolaires de l'Est du Québec commencent à se mobiliser afin de choisir de jeunes délégués en vue du congrès au leadership du Parti libéral du Canada qui aura lieu à Calgary le 23 juin prochain.

L'organisation Jean Chrétien de l'université Laval, dirigée par M. Richard Harvey, a officiellement commencé sa campagne, hier, forte de l'appui de l'exécutif de l'As-

sociation libérale fédérale de l'université.

Le 6 mars, les jeunes libéraux fédéraux de Laval éliront quatre délégués. Il en sera de même dans

15 autres institutions de l'Est où des clubs scolaires sont dûment reconnus par le Parti libéral du Canada.

On compte huit de ces clubs dans l'agglomération de Québec. Outre celui de Laval, on en retrouve au cégep Saint-Augustin, au collège Notre-Dame-de-Foy, au collège St. Lawrence, au cégep

François-Xavier-Garréau, au cégep de Sainte-Foy, au cégep de Limoilou et au Petit Séminaire de Québec.

En Mauricie, on en dénombre deux, trois au Saguenay-Lac-Saint-Jean, un dans les Bois-Francs (cégep de Victoriaville), un en Beauce (Séminaire de Saint-Georges) et un autre au cégep de Rimouski.

Jusqu'à maintenant, seules les organisations Jean Chrétien et Paul Martin se disputent la faveur des jeunes libéraux à l'université Laval. Dans les 16 institutions accréditées par le PLC dans l'Est, 64 délégués devront être choisis et, au total, 148 délégué(e)s seront élu(e)s dans les 37 institutions scolaires reconnues au Québec.

Conformément aux règlements du Parti libéral prévoyant qu'un tiers des délégués au congrès au leadership doivent être recrutés parmi les jeunes, les délégués choisis en milieu scolaire au Québec feront parti d'un contingent de plus de 298 jeunes de moins de 26 ans qui représenteront les 75 circonscriptions du Québec à Calgary.

Garon favorise l'utilisation de navires construits au pays

(PC) — « Je n'accepte pas que le ministre Gérald Tremblay dise que ce serait pénaliser les entreprises que de les obliger à utiliser des navires construits ici pour le transport de leur pétrole ou de leur alumine », a déclaré hier le député de Lévis et critique de l'Opposition en matière de transports, Jean Garon, au sujet des chantiers maritimes de la MIL-Davie.

« Un gouvernement peut avoir des exigences en terme de transport. Le gouvernement fédéral, par exemple, quand il donne du blé, pourrait exiger qu'il soit transporté par des navires construits au Canada. On devrait alors avoir une politique qui dit qu'on fait transporter nos matériaux avec nos bateaux. »

M. Garon a rappelé que lors de l'exploration pétrolière au large de la Norvège, ce pays avait exigé pour l'émission de permis que les plates-formes de forage soient construites en Norvège.

Selon le député, la flotte des navires sur les Grands Lacs est constituée de « bateaux finis » et elle devra être renouvelée sous peu tout comme les grandes flottes internationales qui sont âgées et doivent être renouvelées.

Il faut s'arranger pour que les chantiers de Lévis-Lauzon restent ouverts et puissent en profiter, a conclu le député.

Dépassement des contrats

« Le ministre des Transports doit dès maintenant instituer une enquête pour faire toute la lu-

mière sur la question des dépassements des contrats au ministère des Transports », a par ailleurs réclamé hier M. Garon.

Le député de Lévis a affirmé que le ministère, par cette enquête, devrait expliquer sous quels prétextes il accepte de verser des suppléments importants pour la réalisation de contrats adjugés à la suite d'appels d'offres.

Au cours des huit premiers mois de l'exercice financier 1989-90, le ministère a accordé des suppléments de 26 millions \$ pour 73 contrats de voirie devant s'élever à 95 millions \$, ce qui représente une augmentation de 28 % des coûts prévus.

Lors de la vérification des engagements financiers, le ministère des Transports a révélé que d'autres contrats ont nécessité des suppléments qui seront annoncés plus tard.

M. Garon comprend mal qu'autant de travaux de voirie dépassent de façon aussi importante les montants anticipés dans les contrats et rappelle que ces travaux ont été évalués par des firmes professionnelles et spécialisées.



Frank Cotroni sera extradé

Frank Cotroni, qui fut un temps considéré comme le grand patron du monde interlope montréalais, vient de faire l'objet d'un ordre d'extradition aux États-Unis où l'attend une série d'accusations de complot pour distribuer de l'héroïne dans ce pays. Cotroni purge présentement une peine d'emprisonnement au Canada. Cette photo a été prise en 1979.

Spécialités: grillades et fruits de mer

OUVERT le dimanche de 16h à 22h

DIMANCHE AU MERCREDI 1 FONDUE PARMESAN FONDUE CHINOISE (viande à volonté) 9.95

MENU DU JOUR à partir de 4.25\$

5150, boul. de l'Ormière, Carrefour Les Saules. Réservations: 871-2771

En Bref

Mort de l'épouse de l'ancien consul Vignal

Anne de La Noue, épouse de l'ancien consul général de France à Québec Renaud Vignal, est décédée, vendredi, des suites de la leucémie. Les obsèques ont eu lieu, hier, à Grasse, dans le sud de la France. Atteinte de leucémie depuis plusieurs années, Mme de La Noue-Vignal avait subi le controversé traitement 714X du docteur Gaston Naessens, en faveur duquel M. Vignal était d'ailleurs venu témoigner devant la cour, l'automne dernier. Les Vignal ont séjourné à Québec durant trois ans, entre 1984 et 1987.

Montréal aura sa rue Charles-de-Gaulle

MONTREAL (AFP) — Montréal a décidé d'honorer la mémoire du général de Gaulle en donnant son nom à une rue, une place ou une avenue de la ville cette année, à l'occasion du 100e anniversaire de sa naissance, a annoncé M. Jean Doré, maire de Montréal, lors d'une émission de radio cette semaine. Il ne s'agira cependant pas de débaptiser une rue actuelle, a précisé le maire mettant ainsi fin à une controverse alimentée à Montréal par des rumeurs selon lesquelles la rue Sherbrooke, la plus longue de la ville, serait rebaptisée avenue Charles-de-Gaulle.

Jacques Brassard nie les rumeurs de démission

ALMA (PC) — Le whip en chef de l'opposition à l'Assemblée nationale et député péquiste de Lac-Saint-Jean, M. Jacques Brassard, nie catégoriquement qu'il quitterait la politique active. Il infirme ainsi la rumeur circulant depuis quelques jours à Alma à l'effet qu'il serait grandement intéressé par le poste de directeur général du collège d'Alma, laissé vacant à la suite du départ de M. Rémy Bouchard.

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de TRANSOL LOCATION INC. ayant sa principale place d'affaires à 902, rue Paradis, Duberger (Québec) G1N 4E4, en faveur de la BANQUE NATIONALE DU CANADA, en date du 11 septembre 1989 a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 12 septembre 1989 sous le numéro 1341516 et au bureau de la division d'enregistrement de la division de Chambly le 19 septembre 1989 sous le numéro 826857.

SAINTE-FOY, le 25 janvier 1990
BANQUE NATIONALE DU CANADA
S1140899

CENTRE MÉDICAL 4-BOURGEOIS



Dr Johanne Tremblay, M.D.-L.M.C.C.
Médecine générale et familiale

Le Dr Johanne Tremblay, membre de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, s'est jointe au groupe médical du Centre médical 4-Bourgeois. Elle recevra sur rendez-vous et participera à la clinique externe sans rendez-vous.

Renseignements:
653-4050
CENTRE MÉDICAL 4-BOURGEOIS
3220, Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy, QC G1W 2K8

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de ROBERT DEMERS INC. ayant sa principale place d'affaires à 902, rue Paradis, Duberger (Québec) G1N 4E4, en faveur de la BANQUE NATIONALE DU CANADA, en date du 11 septembre 1989 a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 12 septembre 1989 sous le numéro 1341517 et au bureau de la division d'enregistrement de la division de Chambly le 19 septembre 1989 sous le numéro 826856.

SAINTE-FOY, le 25 janvier 1990
BANQUE NATIONALE DU CANADA
S1140899

chambre de commerce de la rivestud de Québec
DÉJEUNER-INFORMATION

CONFÉRENCIER: M. Guy Veronneau
Président et chef de la direction
MIL DAVIE INC.

SUJET: "La situation de la MIL Davie Inc. et son avenir"

DATE: Le mercredi 7 février 1990
LIEU: Hôtel-motel Rond-Point
53, route Kennedy à Lévis-Lauzon

HEURE: 11h30
CÔÛT: 25 \$/membre
30 \$/non-membre

INFORMATION ET RÉSERVATION:
M. CLAUDE ARSENAULT, 837-3411

CLINIQUE POIDS-SANTÉ DE LA CITÉ

Programmes d'amaigrissement pour tous basés sur le guide alimentaire canadien, sans médicaments ni produits spécifiques

Régime réduisant le taux de cholestérol et de triglycérides dans le sang.

Programmes spéciaux destinés aux femmes à la ménopause et aux personnes souffrant d'hypertension artérielle.

Un suivi attentif et adapté selon votre disponibilité. Votre motivation est notre objectif constant.

Heures d'ouverture: 8h30 à 18h.
APPELÉZ—NOUS AU 657-2040
Place de la Cité, Sainte-Foy, niveau B-2

du lundi au ven., le jour
SKI DE FOND GLISSADE
Spécial 5\$
Cette offre prend fin le 7 mars 1990.
CLUB Mont-Tourbillon
LAC-BEAUPORT

Un cadeau
marèse
pensez BAM.BIN

Les plus jolis vêtements pour enfants de la naissance à 20 ans
BAM.BIN

658 2218
Visa MasterCard American Express

ENVOLEZ-VOUS CHEZ LORENZO

C'est étonnant de prendre l'avion pour aller Chez Lorenzo? Mais non.

A chaque visite au restaurant Chez Lorenzo, du lundi au vendredi inclusivement, remplissez votre coupon de participation et courez la chance de vous envoyer en République Dominicaine. Le coupon au bas de cette annonce est également valide si déposé dans le baril Chez Lorenzo. Un voyage d'une semaine pour 2 personnes comprenant un chaleureux repas d'accueil Chez Lorenzo à Sosua, sera attribué mardi le 6 mars 1990. * 6 bons d'achat de 100 \$ Chez Lorenzo seront également attribués.

chez LORENZO Restaurant
1217, Route de l'Église, Ste-Foy

Reservations: 659-2951

COLLABORATION: LESOLEIL, CITE-FM, CLUB VOYAGES.

ENVOLEZ-VOUS CHEZ LORENZO
Nom: _____
Adresse: _____
Code postal: _____ Tél.: _____
Règlements du concours disponibles Chez Lorenzo.

Cette promotion est en vigueur du 22 janvier au 3 mars inclusivement.

sports experts experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports e



VENTE d'HIVER

**20\$ à 150\$
DE RABAIS**
**sur tous nos skis
en magasin**

ENSEMBLES DE SKI DE FOND

- Skis **TECNO PRO** Patrol
 - Bottes **KARHU** Riva
 - Fixations **SALOMON** Tour
 - Bâtons **TECNO PRO**
- Notre prix cour. 182,99

33\$ de rabais **149⁹⁹**

- Skis **KARHU** Arctic
 - Bottes **KARHU** Riv
 - Fixations **SALOMON** Tour
 - Bâtons **TECNO PRO**
- Notre prix cour. 231,99

42\$ de rabais **189⁹⁹**

- Skis **FISCHER** Team
 - Bottes **SALOMON** SR400
 - Fixations **SALOMON** Auto
 - Bâtons **EXEL** Astrom
- Notre prix cour. 274,99

45\$ de rabais **229⁹⁹**

**JUSQU'À 40%
DE RABAIS**
sur une sélection
de bottes de ski alpin
en magasin

**JUSQU'À 20%
DE RABAIS**
sur une sélection
de bâtons
et
lunettes
de ski alpin
en magasin

**JUSQU'À 50%
DE RABAIS**
sur des:
* mitaines
* tuques
* foulards
* tricots
* cols roulés

**JUSQU'À 50%
DE RABAIS**
sur notre sélection
d'appareils d'exercice

**JUSQU'À 50%
DE RABAIS**
sur une grande sélection
de vêtements de ski alpin et de ski
de fond (1 pièce ou 2 pièces)

DiIrani LUHTA etirel AUDVIK
sun ice
ALPINE Pedigree *FarWest*

**JUSQU'À 30%
DE RABAIS**
sur une grande
sélection
d'équipement de
hockey en magasin
(sauf casques et
visières)

NOUVEAU! Serrure pour support à skis
BIC SportRack
Notre prix cour. 59,99 **49⁹⁹** **10\$ de rabais**

**JUSQU'À 50%
DE RABAIS**
sur toutes nos
raquettes en
magasin (tennis,
badminton,
raquetball,
squash)

OFFRE SPÉCIALE: 2 billets de ski de soirée
au Mont St-Castin avec
tout achat de 250\$ ou
plus (sur demande).

sports experts sports experts sp sports experts sports experts sports experts sports experts sports e

sports experts MD

Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture le samedi 3 février 1990. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Tous les articles, couleurs ou imprimés ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins.

BEAUPORT Galeries Sainte-Anne 4286, rue Saint-Félix	661-2482	QUÉBEC Galeries de la Capitale Place Fleur de Lys	627-0062 529-6156	SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES 1139, boul. Dussault	268-8244
CHARLESBOURG Carrefour Charlesbourg	626-2157	SAINT-FOY Place Laurier, mail Est	658-6134	SAINT-RAYMOND 114, av. Saint-Jacques	337-2989
LÉVIS Galeries Chagnon	835-1088	SAINT-FOY Place Laurier, Village Normand	659-4547	THETFORD MINES Galeries de Thetford	338-3516
NEUFCHÂTEL 2445, rue Blain	843-0499	1077, route de l'Église	653-8751	PEPS Cité universitaire Laval	656-9914

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports e

Grève des chargés de cours en médecine dentaire de Laval

Négociations sur le protocole syndical de retour au travail

L'université Laval et les chargés de cours en médecine dentaire, en grève depuis le 7 novembre, doivent discuter aujourd'hui même d'un protocole de retour au travail soumis par le syndicat. S'il y a entente entre les deux parties, ce protocole sera mis au vote dimanche et les cours pourraient reprendre dès lundi prochain.

textes de LISE LACHANCE
LE SOLEIL

Voilà ce qu'ont déclaré hier aux étudiants et journalistes le vice-recteur exécutif, Jacques Racine, et la vice-rectrice aux ressources humaines, Elise Paré-Tousignant,

en présence du directeur de l'École de médecine dentaire et du directeur des études de 1er cycle à cet endroit, les Drs Jean-Yves Turcotte et Denis Robert.

La rencontre a commencé par une nouvelle que le vice-recteur exécutif a qualifiée d'excellente, soit la désignation de l'arbitre

François Fortier par le ministre Normand Cherry, à l'heure du midi. Une annonce d'autant plus attendue qu'une conciliation a déjà débouché sur une impasse.

M. Racine et Mme Tousignant-Paré ont expliqué que l'arbitrage ne pourra commencer avant une quinzaine de jours étant donné que les deux parties doivent désigner des assesseurs et qu'un délai est prévu pour ce faire. Mais, se sont-ils hâtés d'ajouter, s'il y a entente aujourd'hui sur le protocole de retour au travail proposé par les grévistes, les cours pourraient reprendre dès lundi. « La nomination d'un arbitre, dont le pouvoir va jusqu'à l'imposition d'une convention, rend la grève inutile. Celle-ci ne fait que pénaliser les étudiants », soutiennent les deux porte-parole patronaux.

Il faudra que les discussions sur le protocole de retour au tra-

vail se déroulent de façon intensive car le syndicat doit convoquer ses membres au moins trois jours avant la tenue d'une assemblée. Pour que celle-ci se tienne dimanche soir, les grévistes doivent donc être avisés demain. Le temps presse.

Points en litige

Par ailleurs, contrairement à ce que le syndicat semble croire si l'on en juge par son communiqué de presse de lundi affirmant que quatre des cinq points qui étaient en litige sont maintenant réglés, l'université rétorque qu'il n'en est rien. « Nous avions décidé de faire des concessions et d'accepter l'offre globale que le conciliateur Roger Lecours avait soumise, fin décembre. Mais comme le syndicat a rejeté cette proposition globale, il faut rediscuter des différents points », ont déclaré les deux vice-recteurs.

Il demeure que le noeud du problème réside dans la parité salariale des cliniciens en médecine dentaire avec les chargés de cours des autres facultés de Laval. Les syndiqués tiennent mordicus à cette parité que leur refuse l'institution. Celle-ci argue que, contrairement à leurs collègues du campus, les cliniciens ont ni cours à préparer ni correction à faire. D'où une charge de travail allégée.

L'université estime d'autre part que ses offres salariales sont très généreuses. Ainsi, dit-elle, les chargés de cours en médecine dentaire de l'Université de Montréal, qui sont rémunérés par vacation (c'est-à-dire pour des périodes de trois heures), touchent entre 91,22 \$ et 162,21 \$, soit une moyenne de 100 \$. Or, l'établissement de Sainte-Foy est prêt à verser 160 \$, sans distinction de spécialité dentaire et

indépendamment de l'ancienneté. Une offre d'autant plus acceptable, souligne-t-on, que l'Ordre des dentistes lui-même ne verse que 150 \$ pour trois heures à ses membres appelés en consultation ou pour toute autre activité. Mais, jusqu'à maintenant, les cliniciens demeurent inflexibles et réclament 220 \$.

Validation

Précisons, enfin, que l'université a rassuré les étudiants quant à la validité de leur année scolaire, hier. A son avis, si les cours reprennent à très court terme — lundi prochain par exemple — le trimestre d'automne sera complet et celui d'hiver pourra se dérouler jusqu'à son terme normal, sans déborder sur les vacances d'été. Un tour de force, cependant, puisqu'il est impossible d'accroître le nombre de cours par semaine, ceux-ci accaparant déjà 40 heures.

Autre vote contre le dégel des frais de scolarité

Les étudiants à la maîtrise et au doctorat de l'université Laval se sont prononcés contre le dégel des droits de scolarité, lundi soir, au cours d'une assemblée houleuse à laquelle ont participé 75 des 5600 membres de l'organisme qui les regroupe, l'Union des étudiants gradués inscrits à Laval (UGIL).

« Les gens ont voté contre le dégel tel que présenté par le ministre Claude Ryan », a déclaré au SOLEIL, hier, le président de l'UGIL, François Pelletier. Le projet annoncé par le ministre prévoit une hausse des frais de scolarité de 700 \$ sur deux ans, soit un bond de 130 %. Précisons toutefois que leur niveau n'avait pas bougé depuis 21 ans.

Les étudiants gradués (2e et 3e cycles) estiment que le ministre n'a pas dissipé leurs doutes quant à l'impact du dégel sur l'accessibilité à l'éducation universitaire. Pas plus, ajoutent-ils, qu'il ne les a assurés d'une amélioration de la qualité de l'éducation. Ils ont donc

décidé de créer un comité de stratégie et en ont confié la responsabilité à Denis Verret, vice-président aux affaires extérieures de l'UGIL. Le nouvel organisme, dont la constitution devrait être terminée aujourd'hui, se penchera sur les moyens d'action propres à contrer la proposition de M. Ryan. Il doit faire rapport dans une dizaine de jours.

Une autre assemblée aura lieu le 19 ou le 20 février pour étudier les recommandations du comité... soit juste à temps pour se joindre au mouvement de grève annoncé à travers le Québec, si toutefois les membres de l'UGIL décident de recourir à ce moyen de pression.

Projet de restructuration : la consultation reportée au 6 mars

Les audiences publiques sur le projet de restructuration des instances décisionnelles de l'université Laval, qui devaient commencer hier, ont été reportées au 6 mars.

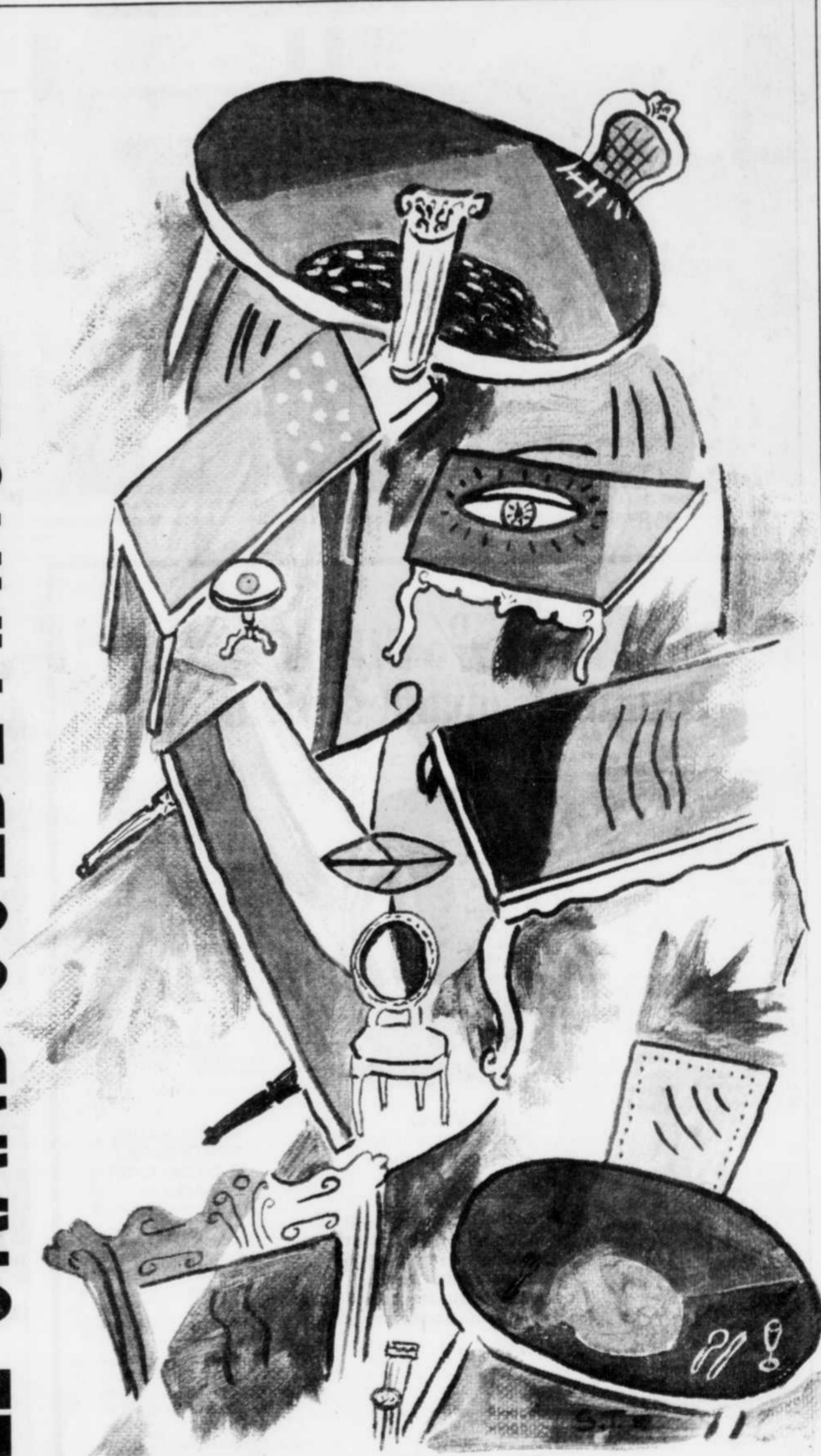
« Nous avons dû prendre cette décision car plusieurs personnes nous ont demandé à disposer de plus de temps pour préparer leur mémoire », a déclaré au SOLEIL l'adjoint au recteur, Yves-M. Giroux.

Les audiences, qui devaient initialement s'étaler du 30 janvier au 8 mars, seront en fin de compte concentrées sur deux semaines, en mars. Elles se tiendront en effet les 6, 7 et 8 mars, de même que les 13, 14 et 15 mars. La dernière journée consistera en une session ouverte, ce qui permettra à tous

ceux et celles qui seront intervenus de faire des commentaires sur les autres mémoires présentés au cours de la quinzaine.

M. Giroux souligne qu'une quarantaine d'individus et de groupes ont manifesté l'intention d'être entendus. Précisons que les personnes désireuses de soumettre un mémoire écrit doivent déposer celui-ci en dix exemplaires trois jours (au plus tard) avant la date de la rencontre, à l'adresse suivante : Groupe sur la consultation, Cabinet du recteur, Pavillon des sciences de l'éducation, Université Laval, Québec G1K 7P4.

LE GRAND SOLDE ANNUEL



TOUT SE SOLDE EN BEAUTÉ

- TOUTES LES COMMANDES SPÉCIALES • TOUTES LES MARCHANDISES EN MAGASIN
- TOUTES LES PLUS RÉCENTES COLLECTIONS

FACILITÉS DE PAIEMENT

LA GALERIE DU MEUBLE

4 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS

- DESIGN: 18, rue Courcellette Tél: 681-0171
- △ CLASSIQUE: 1215, boul. Charest O. Tél: 681-0171
- ◇ ROCHE BOBOIS: 9, rue Courcellette Tél: 681-4101
- CUIR NO 1: 2960, boul. Laurier Tél: 681-0171

Pour les clients de l'extérieur: 1-800-463-2277

**JEUDI ET VENDREDI
JUSQU'À 21h
SAMEDI
JUSQU'À
17h**

"Je suis sortie de ma cachette après avoir perdu 111 livres avec Nutri/Système."

Le programme complet de Nutri/Système comporte:

- Perte de poids rapide, facile, permanente et sécuritaire
- Programme de modification fondamentale du comportement
- Aucune nécessité de compter les calories
- Surveillance individuelle par des professionnels



Notre cliente, Diane Wailionis, a perdu 111 lb

PLUS DE 1500 CLINIQUES DE PAR LE MONDE

nutri/système
cliniques minceur

3 SEMAINES pour seulement **49\$***

APPELÉZ DÈS AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION

Sainte-Foy: 658-3000
Charlesbourg: 624-0440
Vanier: 681-1212
Neuchâtel: 847-0011
Lévis: 835-9000

*Offre spéciale: comprend 3 semaines de services. Ne comprend pas le coût de la nourriture exclusive Nutri/Système, les livres et la maintenance. Nouveaux clients seulement. Pour un temps limité.

Lorsqu'il parle d'une superstructure d'après-lac Meech...

Bourassa entrevoit un Canada du genre Parlement européen

BERLIN — Le premier ministre Robert Bourassa affirme que « des forces centrifuges beaucoup plus fortes qu'auparavant » se développent dans certaines régions du Canada, notamment « dans l'Ouest et dans certaines parties de l'Ontario ».

textes d'ANDRÉ FORGUES
envoyé spécial du SOLEIL

Il précise qu'avec la « superstructure » qui pourrait selon lui résulter d'un échec du lac Meech, il restera un Parlement canadien dont le rôle sera au moins comparable à celui du Parlement européen.

Chose curieuse toutefois, en même temps qu'il insiste sur ce concept de superstructure qui pourrait selon lui se réaliser, M. Bourassa a répété hier que si Meech échoue, « la réforme constitutionnelle est sérieusement compromise au Canada pour un temps indéfini ».

Lundi, à Bonn, en expliquant

vouloir rassurer les investisseurs étrangers, le premier ministre avait affirmé qu'une conséquence potentielle de l'échec de l'accord du lac Meech pourrait être l'avènement d'une superstructure destinée à préserver la stabilité économique et monétaire au Québec et dans toutes les régions du Canada.

Hier, à Berlin, M. Bourassa a évoqué à mots couverts la possibilité que ce soit le reste du pays qui en vienne à provoquer un pareil dénouement. Ainsi, il a parlé de ces forces centrifuges de même que des « choix, de part et d'autre, qui pourraient résulter de décisions politiques ».

En fin de journée, devant une centaine d'invités du Conseil ger-

mano-canadien, le premier ministre a fait mention de « l'actualisation de nos structures politiques dans le sens de l'évolution de notre histoire ».

La théorie du triangle

Devant les journalistes, d'autre part, sans se scandaliser qu'on ait pu assimiler son concept de superstructure à une forme de souveraineté-association, M. Bourassa a expliqué pourquoi il refuse quant à lui de le faire et s'en tient à l'exemple du Marché commun européen.

Le premier ministre relie en effet maintenant la superstructure dont il parle aux arguments qu'il utilisait à l'appui du NON pendant la campagne référendaire de 1980.

« Ce sont des idées dont je parlais en 1980. La théorie du triangle : une monnaie commune veut dire une banque centrale commu-

ne, laquelle veut dire un Parlement commun. »

À l'époque, M. Bourassa avait même accusé les péquistes de verser dans « une logique néo-fédéraliste » parce que leur projet prévoyait le maintien d'une monnaie commune. Cela lui avait attiré des répliques de certains experts, partisans du OUI, qui soutenaient que les « trouvailles monétaires » de M. Bourassa n'avaient pas de rapport avec la réalité.

Hier, quant on lui a fait remarquer que la Communauté économique européenne, qui se dirige

vers une monnaie commune, regroupe des pays souverains, il a répliqué que « c'est une question de perception, il y a quand même un Parlement européen élu au suffrage universel ». Et quand on lui a demandé s'il considère que le Marché commun est devenu un régime fédéral, il a répondu que ses propos ne portaient que sur « l'aspect économique et monétaire ».

Enfin, à un certain moment, en évoquant « la décision du peuple, que ce soit au Québec ou dans d'autres régions du Canada », le



premier ministre a donné l'impression un instant qu'il envisage la tenue d'une consultation populaire après l'éventuel échec de l'accord constitutionnel. M. Bourassa a cependant précisé par la suite qu'il n'avait pas du tout le projet de tenir un référendum.

Succès de l'Érablière Bolduc à la Foire verte berlinoise Québec étendra sa représentation économique à la région de Berlin

BERLIN — Il serait à peine exagéré de dire que le succès remporté à la Foire verte de Berlin par le sirop de l'Érablière Bolduc, de Saint-Victor de Beauce, est un des éléments qui ont convaincu le premier ministre Bourassa et le ministre John Ciaccia d'assurer une présence du Québec dans cette ville.

pour la démocratie dans le monde moderne » ce qu'il a appelé le « pas en avant exceptionnel » du 9 novembre, quand le libre accès à l'Ouest fut accordé aux citoyens d'Allemagne de l'Est.



Des milliers de Berlinoises de l'Est franchissent encore chaque jour le tristement célèbre Mur de Berlin. Le premier ministre Robert Bourassa, qui a visité ces lieux, hier, entend bien que le Québec fasse une percée économique dans la région berlinoise.

C'est bien sûr d'abord l'attrait du « marché exceptionnel de l'Europe de l'Est », selon les propos de M. Bourassa, qui motive surtout cette décision. Cependant, M. Ciaccia a souligné qu'une activité remarquable entourait hier le stand où se trouvaient les produits de l'Érablière Bolduc, à la Foire verte de Berlin.

Le ministre a précisé qu'il entreprendrait dès son retour au Québec les démarches qui conduiront à la nomination d'un conseiller économique supplémentaire à la délégation du Québec à Dusseldorf. Ce conseiller disposera d'un bureau à Berlin et devra maintenir les contacts récemment établis avec des dirigeants locaux pour susciter des associations d'entreprises québécoises et berlinoises.

Selon M. Ciaccia, les milieux d'affaires de Berlin seraient particulièrement intéressés aux capacités du Québec dans les secteurs des logiciels, des communications, de la gestion de la distribution de l'énergie, de la technologie de l'industrie des pâtes et papiers ainsi que dans le secteur du transport.

Le premier ministre Bourassa signale quant à lui que les banquiers ouest-allemands sont prêts à aider leurs voisins de l'Est, ce qui devrait faciliter la solution des problèmes de financement anticipés dans les pays de l'Est où l'économie et une bonne part des infrastructures sont à reconstruire.

Un contraste saisissant

Hier matin, M. Bourassa s'est rendu aux abords du célèbre Mur de Berlin avant ses rencontres avec la vice-présidente de la Chambre des députés de Berlin-Ouest, Mme Marianne Brickmeyer, et avec le Dr Peter Mitscherling, ministre des Affaires économiques de cette ville qui constitue à toutes fins utiles une province en elle-même.

Après s'être rendu à la porte de Brandebourg, où il marcha quelques minutes en compagnie du maire du quartier Tiergarten, M. Wolfgang Naujokat, M. Bourassa a exprimé son émotion d'être à l'endroit où le pouvoir d'un peuple s'est affirmé de façon extraordinaire.

Le premier ministre a qualifié d'« un des plus grands moments

Si les grandes manifestations des premiers jours appartiennent à l'histoire, encore hier on remarquait un mouvement important aux différents points de contrôle où l'on peut maintenant sans problème franchir ce qui n'est plus qu'un symbole à la mémoire du rideau de fer érigé il y a près de 30 ans.

Une visite éclair de Berlin-Est suffit à constater le contraste étonnant de cette métropole qui respire la prospérité d'un côté du mur et qui confine presque à la ville fantôme sur l'autre versant.

À l'Est, de rares et vieux véhicules sillonnent des boulevards presque déserts, au macadam détérioré, longeant tantôt des édifices historiques désaffectés, tantôt des secteurs résidentiels presqu'en ruine, avec, ici et là, quelques immeubles flamboyants, visiblement conçus pour exhiber une richesse fictive.

On comprend vite sur place pourquoi, en 1989, 2 % de la population d'Allemagne de l'Est est passé à l'Ouest, soit 400 000 personnes, et pourquoi 3 000 d'entre eux en font encore autant chaque jour.

Rabais de 25% sur le Vector! Pour une semaine seulement.

RADIAL TOUTES SAISONS DE PREMIER CHOIX VECTOR FLANC BLANC

Dimension	Prix de solde
P155/80R13	72,99
P165/80R13	83,99
P175/80R13	89,99
P185/75R14	97,99
P195/75R14	99,99
P205/75R14	104,99
P205/75R15	112,99
P215/75R15	116,99
P225/75R15	108,99
P235/75R15	128,99
P175/70R13	96,99
P185/70R13	100,99
P185/70R14	109,99
P205/70R14	114,99



Vector Radial toutes saisons de premier choix.

RADIAL TOUTES SAISONS ARRIVA FLANC BLANC

Dimension	Prix de solde
P155/80R13	62,99
P165/80R13	71,99
P175/80R13	78,99
P185/75R14	86,99
P195/75R14	87,99
P205/75R14	93,99
P205/75R15	98,99
P215/75R15	102,99
P225/75R15	106,99
P235/75R15	112,99

FLANC NOIR

P175/70R13	74,99
P185/70R13	79,99
P185/70R14	87,99

RADIAL HAUTE PERFORMANCE LE MOINS CHER EAGLE ST

Dimension	Prix de solde
P175/70R13	89,99
P185/70R13	95,99
P195/70R14	107,99
P205/70R14	113,99
P215/60R14	114,99
P235/60R14	122,99
P225/70R15	127,99
P235/70R14	131,99
P215/65R15	120,99
P245/60R15	138,99
P255/60R15	143,99
P275/60R15	159,99

RADIAL TOUTES SAISONS LE MOINS CHER S-4-S FLANC BLANC

Dimension	Bas prix courant
P155/80R13	48,99
P185/75R14	63,99
P195/75R14	65,99
P205/75R14	69,99
P205/75R15	74,99
P215/75R15	76,99
P225/75R15	77,99

Offres des Vector et Eagle ST en vigueur jusqu'au 3 février. Offre du Arriva prolongée jusqu'au 3 mars. Donnez-nous un coup de fil pour les dimensions non représentées.

GOODYEAR

COMPTEZ SUR NOUS

AUCUN ACOMPTÉ • AUCUN INTÉRÊT • 6 VERSEMENTS MENSUELS MODIQUES*

* Pour les pneus et les services automobiles de plus de 150,00 \$. Versement calculé d'après un programme de financement d'après le usage de la carte VISA, MasterCard ou American Express. Rendez-vous chez votre détaillant Goodyear pour tous les détails.



CENTRES DE SERVICE AUTO GARANTI GOODYEAR

CENTRE COMMERCIAL GOODYEAR

QUÉBEC 1220, boul. Charest ouest De 7 h 30 à 17 h 30 en semaine Samedi de 8 h à 17 h	681-4646	STE-FOY 3115, boul. Hochelaga De 7 h 30 à 17 h 30 en semaine Samedi de 8 h à 17 h	653-0841	CHARLESBOURG 8550, boul. Cloutier De 7 h 30 à 19 h 00 en semaine Samedi de 9 h 00 à 15 h 00	627-0040	DUBERGER 1900, Léon Harmel De 7 h 30 à 17 h 30 en semaine Samedi de 8 h 00 à midi	683-2521
QUÉBEC 5701, boul. Les Galeries De 7 h 30 à 17 h 30 en semaine Samedi de 8 h à 17 h	622-4191	LÉVIS 155, Route du Président Kennedy De 7 h 30 à 17 h 30 en semaine Samedi de 8 h à 17 h	833-3282	MONTMAGNY 150, 7ème rue De 8 h 00 à 17 h 30 en semaine Samedi de 8 h 00 à 12 h 00	248-7270	THETFORD MINES 515, boul. Smith De 8 h 00 à 17 h 00 en semaine Samedi de 8 h 00 à 12 h 00	
QUÉBEC 2800, boul. Montmorency De 7 h 30 à 17 h 30 en semaine Samedi de 8 h à 17 h	666-8900	LES SAULES 3755, boul. Wilfrid Hamel De 8 h 00 à 17 h 30 en semaine Samedi de 8 h 00 à midi	871-6740				



Yves R. Girard
opticien d'ordonnances

1307, chemin Sainte-Foy
(face église St-Sacrement)

50% sur toutes nos montures de LUNETTES
présentement en montre
ACHETEZ MAINTENANT
PAYEZ EN AVRIL 1990*

DES BIJOUX DE LUNETTES POUR 1990

Exemples:	Rég.	Spécial
SILHOUETTE #1125	240\$	120,00\$
CAZAL #221	236\$	118,00\$
RICHARD MICHEL #387	145\$	72,50\$
SAFILO ELASTA #1057	102\$	51,00\$

EXAMEN DE LA VUE PAR OPTOMÉTRISTE
SERVICE RAPIDE ET PROFESSIONNEL

PRENEZ RENDEZ-VOUS MAINTENANT

681-3578 681-3579 681-0982

* Conditionnel à l'acceptation de crédit. Cette offre est valide à l'achat de lunettes complètes et se termine le 31 janvier 1990.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT LA TAXE DE 7% PROPOSÉE SUR LES PRODUITS ET SERVICES?

APPELEZ SANS FRAIS LA LIGNE INFO

1 800 267-6640

Dispositif de télécommunication pour malentendants:

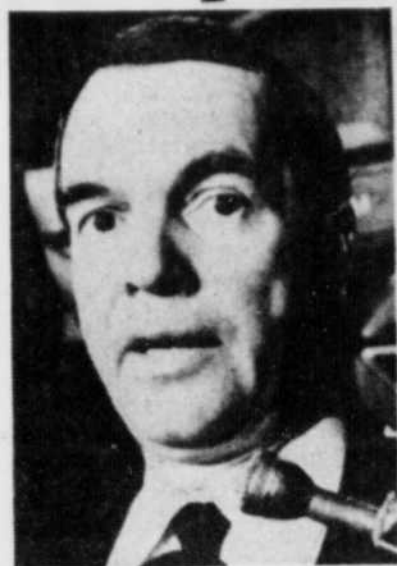
1 800 267-6650

La LIGNE INFO est accessible du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

Advenant la mort de l'accord de Meech

Les provinces peuvent oublier le Sénat (Lowell Murray)

OTTAWA — Si l'accord du lac Meech meurt, la procédure permettant aux provinces d'intervenir dans la sélection des sénateurs mourra avec lui, a prévenu hier le ministre conservateur Lowell Murray.



Le ministre-sénateur Lowell Murray

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

« Le premier ministre sera alors libre de suivre la procédure qu'il souhaitera » pour combler une vacance, a indiqué le porte-parole gouvernemental en matière constitutionnelle. Mais, a pris soin d'ajouter le ministre Murray, il est clair que la clause permettant aux provinces de fournir une liste dans laquelle le fédéral choisit un sénateur ne lierait plus le premier ministre canadien. « Cette procédure mourra elle aussi », a-t-il averti.

Le ministre-sénateur Lowell Murray a été longuement interrogé hier pas ses vis-à-vis libéraux de la Chambre haute, puisqu'il s'agissait de sa première présence au Sénat depuis qu'il a entrepris de visiter les capitales provinciales pour tenter un ultime effort pour sauver l'entente sur la table.

Il n'a pas voulu déposer de bilan formel de son voyage, puisqu'il n'a toujours pas rencontré le premier ministre de la Colombie-Britannique, Bill Vander Zalm, ce qui sera fait le 13 février. Il n'exclut pas la possibilité de retourner dans certaines capitales sous peu, avisant hier ses collègues du Sénat que le rapport intérimaire de son voyage sera de toute manière réservé en tout premier lieu au premier ministre Mulroney.

M. Murray n'avait d'autre part rien de bien prometteur à faire miroiter aux membres de la Chambre haute quant aux chances de

ray, les trois partis au Manitoba réclament des changements sur trois des clauses, alors que le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, demande rien de moins que « de réécrire presque chaque ligne de l'entente. »

M. Murray a dit ne pas voir beaucoup de terrain commun entre les quatre propositions (Wells, McKenna, Vander Zalm et celle des trois partis au Manitoba) présentées au fédéral jusqu'ici, à partir duquel élaborer une solution susceptible de recueillir l'unanimité avant la fin juin.

Quant à soumettre explicitement la clause de la société distincte à la Charte canadienne des droits dans un accord parallèle pour s'assurer qu'elle n'a pas préséance, le ministre Murray s'y refuse. D'autant plus que les tribunaux ont déjà tenu compte du caractère distinct du Québec dans certains jugements et qu'il faut prendre garde de ne pas priver la province de ce qu'elle a déjà acquis à ce chapitre selon lui.

Superstructure escamotée

Par ailleurs, personne dans le gouvernement conservateur à Ottawa n'a voulu commenter la déclaration du premier ministre Robert Bourassa relativement à la possibilité d'élaborer une nouvelle superstructure politique à la suite d'un échec du lac Meech. Une proposition aux allures de souveraineté-association selon certains.

Au cabinet de M. Mulroney, on a fait valoir que le premier ministre québécois devrait tenir des propos plus explicites avant que cela ne suscite des commentaires. Quant au sénateur Lowell Murray, tant à son entrée qu'à sa sortie de la Chambre haute hier, il avait adopté la démarche précipitée typique des jours où il ne veut pas parler aux journalistes, répétant sur ce sujet le traditionnel : « Pas de commentaires... »

succès de son gouvernement, si ce n'est que la bonne volonté lui semble encore présente.

Au sénateur Allan MacEachen qui décrivait comme très faible la possibilité de réussite, M. Murray a répliqué qu'il ne fallait bien sûr pas minimiser les difficultés, mais « il y a toujours une bonne volonté politique de trouver une issue à cette impasse. »

Étroite porte de salut

À entendre le ministre Murray, la seule porte de sortie, aussi étroite soit-elle, réside encore dans la formule d'accord parallèle mise de l'avant par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, c'est à dire un deuxième accord qui ajouterait à celui du lac Meech, sans cependant rien lui enlever.

M. Murray a évoqué certains éléments complémentaires déjà soulevés comme inquiétudes par des provinces et qui pourraient faire partie d'un accord parallèle, éléments dont aucun cependant ne remet en cause le fond de l'accord du lac Meech.

Mais voilà a rappelé M. Mur-

Cet hiver, on va aux Bleuets!

LE CARNAVAL-SOUVENIR DE CHICOUTIMI

Les gens de Chicoutimi lancent une invitation spéciale aux gens de la région de Québec à venir les visiter durant le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi, du 8 au 18 février 1990.

FORFAIT SPÉCIAL POUR L'OCCASION

- 1 nuit d'hébergement (choix de 7 hôtels dans Chicoutimi)
- 1 déjeuner des placoteux
- 1 repas au Chantier du Père Alex
- 1 spectacle du Cancan

En plus du forfait, le Carnaval-Souvenir édition 1990 vous offre une foule d'activités qui rempliront bien vos journées: expositions, encans, spectacles, concours, etc.

Votre choix d'hôtels dans Chicoutimi:

- HÔTEL CHICOUTIMI
- HÔTEL DES GOUVERNEURS
- MOTEL JOURNEY'S END
- HÔTEL/MOTEL LE MONTAGNAIS
- MOTEL PANORAMIQUE
- HÔTEL/MOTEL LE PARASOL
- HÔTEL/MOTEL UNIVERSEL

À PARTIR DE 52\$ à 63\$
prix par personne en occupation double

Forfait pour groupes également disponible

Réservez auprès de l'Office du Tourisme et des congrès de Chicoutimi et TOURS CHICOUTIMI à: **1-800-463-6565**

TOURS CHICOUTIMI
2525, boul. Talbot, C.P. 1023, CHICOUTIMI (Québec) G7H 5G4
(418) 543-4758 - 543-3374
Télécopieur: (418) 693-0084



FABRICVILLE

Urgence

VENTE DE LIQUIDATION

SEMINE EXTRA ÉPARGNES

POLYESTER DE FANTAISIE
Rég.: 8,98-16,98 m
Épargnez jusqu'à **71% 5,00**

TOUS LES PATRONS* ACHÉTEZ-EN 1 OBTENEZ-EN 1 GRATUIT
*sauf BURDA limite: 2 patrons gratuits

<p>Collection POLO RALPH LAUREN 115 cm/150 cm 3,00 m</p> <p>TRICOTS Rég.: 7,98 m 1,99 m</p> <p>TWEED À RECOUVREMENT ET HERCULON 150 cm Rég.: 12,98 m 1,99 m</p> <p>TOILES ASSORTIES 150 cm Rég.: 6,98-7,98-8,98 m 1,99 m</p> <p>TISSU POLAR 150 cm Rég.: 19,98 m 13,99 m</p>	<p>COTON QUATÉ IMPRIMÉ 150 cm 3,00 m</p> <p>TISSUS À MANTEAUX HIVER 150 cm 8,00 m</p> <p>BROCARD 140 cm 3,00 m</p> <p>TISSUS À CHEMISIERS 115 cm 3,00 m</p> <p>CHINTZ IMPRIMÉ 150 cm 3,00 m</p>
--	---

* Sauf les tissus de base et les nouveautés du printemps et mur à \$2.
Vente en vigueur jusqu'au 3 février seulement.

Tout notre département de DRAPERIES 50% de rabais

TISSUS À COSTUMES
Rég.: 9,90-10,98 m Rég.: 12,98-13,98 m Rég.: 16,98 m Rég.: 14,98 m

Tout doit être vendu maintenant
150 cm **3,00** m **4,00** m **5,00** m **6,00** m

120 MAGASINS À TRAVERS LE CANADA, MEILLEURE QUALITÉ - MEILLEURS PRIX
En raison de manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins.

PLACE LAURIER 651-3489 **1505, RUE D'ESTIMAUVILLE Giffard 661-6128**

Cet hiver, on va aux Bleuets!

9 au 18 Février

Apprivoiser l'hiver dans

La Cité des sculptures

En plein cœur du Saguenay s'élève la ville de Jonquière et, depuis 1985, elle exprime l'hiver à sa façon. En effet, pendant dix jours au mois de février, la neige prend forme à Jonquière. C'est d'abord en sculptant que la fête commence. Des formes, des personnages, des villages et des fresques de toutes sortes qui ont consacré ce festival de "Cité des sculptures". En polissant des formes de neige et de glace, nos sculpteurs amateurs et professionnels donnent aux Jonquérois et à ceux qui nous feront l'honneur d'une visite, le goût d'apprivoiser, de courtoiser et de séduire l'hiver. Ce festival unique se veut également le plateau de plusieurs activités populaires, sportives et familiales. C'est une invitation à venir célébrer l'hiver, la neige et ses plaisirs.

Forfait

Jour 1

- Accueil au Salon du tourisme cadeau, documentation
- Cocktail avec M. Flocon
- Souper chez Pizza Royale
- Activités du festival
- Hébergement

Jour 2

- Petit déjeuner au Jean Dequen ou Faubourg
- Tour de ville et des sculptures
- Dîner du festival au restaurant-bar l'invitation
- Journée plein air au Ranch de l'Arabe et promenade en carrosse, caribou, animation et jeux, souper et soirée
- Hébergement
- Petit déjeuner à l'hôtel FIN DU SÉJOUR (min. 40 pers.)

à partir de: 103\$

TARIFS PAR PERSONNE

OCCUPATION	SIMPLE	DOUBLE	TRIPLE	QUAD.
Roussillon Saguenay	200\$	135\$	120\$	113\$
Princesse et Richelieu	161\$	122\$	109\$	103\$

ON S'INFORME:

Société du développement de Jonquière inc.
2890, Place Davis
C.P. 1220, Jonquière, QC
G7S 4K8
(418) 548-4691
FAX: 548-7348

ROUSSILLON SAGUENAY

au rendez-vous pour une destination d'excellence

"Bienvenue aux Motoneigistes"

Le carrefour par excellence des motoneigistes, situé en plein cœur de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, l'hôtel Roussillon Saguenay donne accès directement à tous les sentiers Trans-Québec.

SPÉCIAL MOTONEIGISTE

51,50\$
occ. simple ou double

57,50\$
occ. triple ou quadruple

- 158 chambres spacieuses sur 10 étages (mini-bar)
- Salle à manger
- Restaurant
- Piano bar avec musicien du mardi au samedi
- 5 à 7 avec 2 pour 1 du lundi au vendredi
- 16 salles de réunion
- Centre commercial relié à ce grand complexe
- Stationnement en toute tranquillité
- Service d'essence sur place
- Service de réparation
- A proximité des centres-villes de Chicoutimi et Jonquière

2675, boul. du Royaume Tél.: (418) 548-3124
Jonquière, Québec Fax.: (418) 548-1638
G7S 5B8

Reservations sans frais au Québec: 1-800-363-4057

À la lumière des témoignages entendus hier

Le gouvernement fédéral commence à reculer sur la question de l'avortement

OTTAWA — Deux ans et deux jours exactement après que la Cour suprême eut créé un vide juridique en invalidant les dispositions du Code pénal régissant l'avortement, le comité spécial des Communes chargé d'étudier la nouvelle loi sur l'avortement a repris ses travaux.

par MICHEL VASTEL
Économiste

Le ministre de la Justice a ouvert la porte, hier, à des amendements, « à condition qu'ils ne compromettent pas le fragile équilibre constitutionnel » que le gouvernement « croit avoir atteint ». Le projet de loi C-43 cherche en effet à reconnaître les droits de la femme tout en reconnaissant « l'intérêt que porte la société au fœtus ».

Mais, selon une analyse du service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, confirmée par un conseiller du ministre de la Justice lui-même, la question ne sera pas réglée tant que le statut du fœtus n'aura pas été établi par la Cour suprême.

En mettant fin à « l'affaire Morgentaler », la Cour suprême a seulement statué que la loi fédérale, de 1969, portait atteinte aux droits de la femme enceinte, tels que garantis par la Charte. Mais « la majorité des juges n'ont pas statué que les femmes avaient un droit inconditionnel à l'avortement en vertu de la Charte », précise le document.

Qui plus est, la Cour suprême ne s'est pas encore prononcée sur les droits du fœtus à la vie puis-que le « cas Borowski » lui est ar-

rivé après le jugement Morgentaler, donc en plein vide juridique. « Il est certain, conclut le document du service de recherche, que la question de fond posée par Borowski — l'enfant à naître a-t-il droit à la vie aux termes de l'article 7 de la Charte? — sera de nouveau contestée devant les tribunaux si le Parlement adopte une nouvelle loi sur l'avortement. »

L'un des principaux conseillers de Doug Lewis a confirmé cette analyse. Levant les bras au ciel, celle-ci a admis : « Oui, il y aura sans doute contestation judiciaire (de la nouvelle loi), et cela durera tant qu'il y aura des opinions divergentes dans la société sur cette question ».

La majorité s'effrite

L'incertitude du gouvernement devant la solidité de sa propre loi a amené bon nombre de députés conservateurs à revoir leur position. Si le cabinet a pu réunir une mince majorité, c'est surtout à cause de « l'affaire Daigle » : ministres et députés conservateurs, y compris ceux qui sont opposés en principe à l'interruption de la grossesse, comme Benoît Bouchard par exemple, s'étaient résignés pour éviter une autre « saga » du genre de celle qui opposa, l'été dernier, Chantal Daigle au « père putatif » de son enfant,

Jean-Guy Tremblay.

Or on a appris, hier, que même cette question du harcèlement contre une femme de la part du père de son enfant n'est qu'à moitié résolue. Le ministre de la Justice a en effet ouvert la porte, hier, à la suggestion de l'Association médicale canadienne d'ailleurs, à un amendement exigeant le consentement du procureur général de la province avant qu'une poursuite ne soit instruite.

Mais cette permission, qui risque d'ailleurs de donner lieu à différents régimes selon les provinces, ne concerne pas les poursuites civiles, donc les injonctions du type de celle demandée par Jean-Guy Tremblay. On peut ainsi envisager qu'un père, ou une tierce partie, demande une injonction pour permettre au tribunal de vérifier si les nouvelles dispositions du Code pénal ont été respectées, créant ainsi de nouveaux délais qui pourraient remettre en cause l'interruption de la grossesse.

Selon des sources à l'intérieur du groupe parlementaire conservateur, une vingtaine de députés, ayant voté en deuxième lecture pour le projet de loi C-43, remettraient maintenant leur appui en cause. Avec cette vingtaine de défections parlementaires, et la démission possible de deux ou trois ministres, le gouvernement n'aura plus la majorité nécessaire pour assurer le passage de sa loi.

« Je ne connais pas de député, conservateur ou de l'opposition, qui ait envie de retourner en élec-

tion avec cette question sur les bras », prétend Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau). C'est d'ailleurs l'argument que le premier ministre compte utiliser auprès de son groupe parlementaire, au moment du vote final, avant l'été.

Selon le président du comité des Communes qui étudie depuis hier la question de l'avortement, Marcel Danis (Verchères), les audiences devront être terminées d'ici la mi-mars, et le rapport déposé aux Communes avant Pâques. Avant l'ajournement d'été, le chef du gouvernement tentera de « tordre le bras » de ses députés en leur proposant le choix ultime : « c'est ça ou rien ».

Un expédient électoral ?

Ainsi, le gouvernement tentera de faire passer « à la sauvette » une loi dont il sait qu'elle va se retrouver en Cour suprême. Mais étant donné la lenteur du processus judiciaire — il a fallu trois ans et deux mois entre le premier acquittement du Dr Morgentaler à Toronto et la décision de la Cour suprême — les députés seront assurés de ne pas se faire harceler par leurs électeurs au cours de la prochaine campagne électorale, comme ce fut le cas en novembre 1988.

Pourtant, les juges de la Cour suprême avaient bien mis les membres du Parlement au défi de décider eux-mêmes des droits qu'ils sont prêts à accorder au fœtus. La loi C-43 apparaît donc de plus en plus comme un expédient électoral, et les adversaires de l'a-



Le ministre fédéral de la Justice Doug Lewis a reconnu, hier, que le gouvernement fédéral n'a pas les pouvoirs de garantir un accès égal pour toutes les femmes à des services médicaux permettant l'interruption d'une grossesse.

Le ministre de la Justice, en

proposant de soumettre les poursuites judiciaires au consentement des provinces, compromet encore davantage l'égalité d'accès des femmes à l'avortement, selon les provinces où elles vivent ;

— enfin, le ministre a admis une curieuse anomalie : il ne sera pas nécessaire à une femme de moins de 16 ans d'obtenir le consentement de ses parents pour interrompre sa grossesse, si un médecin y consent ; mais une femme mariée, par exemple, pourrait encore être soumise au harcèlement de son mari, comme le fut Chantal Daigle...

Le NPD réclame la tête d'un administrateur du CN

OTTAWA (D'après PC) — Le Nouveau Parti démocratique a réclame la tête, hier, d'un membre du conseil d'administration du CN et important collecteur de fonds du Parti conservateur, qui aurait fait pression sur le directeur de la publicité de la société de la Couronne dans le but de conserver des contrats pour des revues dont il est le propriétaire.

Interpellé aux Communes par une opposition qui criait au conflit d'intérêts, le ministre des Transports Benoît Bouchard a indiqué avoir demandé au président du conseil d'administration du Canadien national, M. Brian Smith, de lui faire rapport le plus rapidement possible sur les allégations publiées avant-hier dans le *Globe and Mail*.

« Je veux d'abord voir les faits », a affirmé M. Bouchard, qui écarte a priori toute responsabilité gouvernementale dans l'affaire. « C'est avant tout la responsabilité du CN de s'assurer qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts parmi ses membres », a soutenu le ministre à l'extérieur des Communes.

Des lettres obtenues par le quotidien torontois indiquent que M. Brian Gallery, ex-président du conseil du CN et aujourd'hui l'un de ses vice-présidents, n'a pas digéré l'année dernière que le CN mette fin, pour des raisons de contraintes budgétaires, à des contrats de publicité dont bénéficiaient deux revues d'information maritimes lui appartenant.

CORRECTION

Cahier *Vague Classique*, encarté dans *Le Soleil* du mercredi 31 janvier 1990 : Page 14 A.B. Fils à tricoter Les fils à tricoter sont offerts uniquement aux Galeries de la Capitale. Eaton s'excuse de tout inconvénient.

EATON

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de TRANSOL INC. ayant sa principale place d'affaires à 902, rue Paradis, Duberger (Québec) G1N 4E4, en faveur de la BANQUE NATIONALE DU CANADA, en date du 11 septembre 1989 a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 12 septembre 1989 sous le numéro 1341519 et au bureau de la division d'enregistrement de la division de Chambly le 19 septembre 1989 sous le numéro 826855.

SAINTE-FOY, le 25 janvier 1990
BANQUE NATIONALE DU CANADA

Économisez jusqu'à

50%

Liquidation
50
millions
de dollars
de chaussures

Le voilà... le plus grand solde jamais vu!

Nous avons une vaste sélection de chaussures habillées ou sport pour hommes, dames, garçons, filles et tout-petits. Choix de plusieurs modèles et couleurs à des prix incroyables. Prix en vigueur jusqu'au 11 février 1990.

MAGASINEZ TÔT
POUR UN MEILLEUR
CHOIX

Modèles, pointures et
couleurs varient selon
la succursale.

Woolco

Des bas prix...et tellement plus à découvrir!

L'ex-ministre fait état des faits entourant sa démission

On a fait croire à Charest que le juge voulait lui parler

DORVAL (PC) — L'ex-ministre des Sports Jean Charest a utilisé le téléphone, la semaine dernière en Nouvelle-Zélande, « parce qu'on m'a laissé croire que c'est le juge qui l'avait demandé ».

« On » étant un avocat de l'Association canadienne d'athlétisme (ACA), dans l'affaire de l'entraîneur Daniel Saint-Hilaire, recalé à la sélection pour les Jeux du Commonwealth et qui a contesté devant la cour supérieure.

M. Charest, chaudement accueilli par des partisans et amis à l'aéroport, toujours député de Sherbrooke, a raconté : « J'ai reçu un appel à 7 h 45 du matin, on m'apprend qu'une lettre, signée de ma main, avait été déposée en cour par Me Daniel Caisse (avocat de Saint-Hilaire à Montréal) et que le juge avait besoin d'éclaircissements.

« En plus de ça, on me donne le numéro de téléphone du juge (Yvan Macerola). Ce numéro, ce n'est pas moi qui ai appelé au Canada pour le demander. »

À la question « Avez-vous le sentiment d'avoir été piégé? », le ministre démissionnaire de 31 ans répond aux reporters : « Tirez vos propres conclusions. »

M. Charest poursuit sa séquence des faits survenus là-bas, à

Auckland : il rejoint le juge et « il me dit que non, il n'a pas besoin d'éclaircissements ».

Par ce geste, le ministre des Sports du Canada venait de piétiner un grand principe des régimes démocratiques : la séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, garante de l'intégrité et l'utilité des tribunaux.

Le premier ministre Mulroney lui a-t-il demandé sa démission? M. Charest s'en tient à sa version : « Ayant constaté que j'avais enfreint le code de conduite des ministres, j'ai moi-même offert ma démission. »

Les circonstances particulières de l'incident, plaide le député, confirment sa bonne foi : « Peut-être aussi le juge voulait-il recevoir une nouvelle lettre pour éclaircir la première, peut-être voulait-il que je témoigne par téléphone. »

Au son de la voix du juge Macerola au téléphone, M. Charest n'a pas eu l'impression qu'il était offusqué de recevoir cet appel, ni quoi que ce soit de particulier.

Au sujet de sa carrière, M. Charest a répondu que « je ne lâcherai pas, j'ai l'intention de recommencer aussitôt à travailler. Je suis toujours prêt à servir le premier ministre et le Canada, comme d'ailleurs tous les autres jeunes députés prêts eux aussi à devenir ministres ». Il dit aussi qu'il y a des choses plus importantes que son image.

Parmi les dizaines de partisans qui l'attendaient à Dorval, certains avec des pancartes, les députés conservateurs Carole Jacques (Mercier), Vincent della Noce (Duvernay) et Guy Saint-Julien (Abitibi).

Ce dernier a dit de M. Charest : « Il est encore ministre dans notre cœur, même s'il n'a plus le titre ni le salaire. Cette affaire va le fortifier et il a gardé toute son influence. »



La physionomie de l'ex-ministre des Sports Jean Charest démontre qu'il a été plutôt surpris de voir que des dizaines de partisans, certains avec des pancartes, l'attendaient à l'aéroport de Dorval pour lui témoigner leur appui.

Le président Havel invité au Canada

PRAGUE (AFP) — Le président tchécoslovaque Vaclav Havel envisage de se rendre au Canada à l'issue de sa visite aux États-Unis prévue dans la deuxième quinzaine de février, a annoncé hier l'agence CTK.

Le président-écrivain a fait état de ce projet en acceptant l'invitation au Canada que lui a remise, hier, l'ambassadeur canadien en Tchécoslovaquie, M. Barry Mawhinney.

Le président Havel doit se rendre à Washington après son voyage à Moscou qui doit avoir lieu dans la première quinzaine de février.

Les premières excuses de la campagne à la direction du PLC

VANCOUVER (D'après PC) — C'est finalement dans le camp du candidat Paul Martin que sont apparues, hier, les premières excuses de la campagne à la direction du Parti libéral du Canada.

Ces excuses, c'est une volontaire qui les a présentées, après avoir reconnu être l'auteur d'une « gaffe monumentale de ma part ».

Il s'agit de Mme Meg Beckel, collectrice de fonds pour la troupe de théâtre Vancouver Playhouse et publicitaire volontaire pour l'équipe Martin.

Chargée de faire parvenir aux médias l'itinéraire de M. Martin dans la région, Mme Beckel décida de se servir, sans autorisation pour cette fin, du télécopieur du Vancouver Playhouse.

Au 7 février, sur cet itinéraire, elle écrivit que M. Martin serait interviewé à l'émission radiophonique de M. « Raif Merde », dont le nom est plutôt « Rafe Mair ».

Il a fallu expliquer à Mme Beckel, qui ne parle pas le français, la signification du faux nom qu'elle avait prêté à M. Mair pour lui faire comprendre la gravité de la bourde.

Elle s'est excusée d'avoir mal compris le nom de l'animateur de CKNW, au moment où elle avait téléphoné à la station radiophonique.

Pour ce qui est de l'usage du télécopieur, elle a signalé qu'il était loué au mois et qu'il n'en avait donc rien coûté à la troupe de théâtre pour envoyer les messages.

OUVERT

DES CHAMPIONS!

Baptiste
TOUCHATOU

L'équipe championne de **Baptiste Touchatou** tient à remercier les pompiers de **VANIER**. Sans leur intervention rapide et efficace, nous ne pourrions continuer de servir notre distinguée clientèle.

DES AUJOURD'HUI
Nous vous attendons avec le même **SERVICE**, la même **QUALITÉ** et les mêmes **BAS PRIX!**

Baptiste
TOUCHATOU

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES
LIVRAISON GRATUITE
du lundi au samedi
avec \$100 d'achats

VANIER
445, boul. Pierre-Bertrand
687-2960

HEURES D'OUVERTURE:
Du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 17 h 30;
les jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 21 h;
le samedi, de 8 h 30 à 17 h

le it
s-é
tu
a-
le
e-
ns
be

es
ui
té
e.
té
as
es
re

o-
M.
du
un
di-
N
de
s
fi-
on

con-
vil,
utes
de
place
rger
QUE
à 11
reau
ec le
1519
ment
mbro

ÉDITORIAL

Un ballon structurel de Bourassa

Le printemps de Robert Bourassa arrive tôt, cette année. De Bonn, amorce de sa tournée économique européenne, le premier ministre a décidé de semer les germes de l'après-lac Meech en évoquant le concept d'une nouvelle et mystérieuse « superstructure » politique destinée à maintenir « un marché commun, une stabilité économique et monétaire ».

Cherchait-il simplement à démontrer aux Québécois que même hors du pays, il demeurerait attentif aux débats nationaux et capable de capter l'intérêt des médias et de la classe politique? C'est réussi.

Lançait-il un ballon d'essai, question de hausser la mise si jamais le Canada anglais refusait, par l'entremise de trois provinces, d'un chef de parti nouvellement élu et d'un aspirant à la direction d'un autre, de ratifier l'entente du lac Meech d'ici le 23 juin prochain?

On pourrait le croire, puisqu'il a demandé aux journalistes d'interpréter eux-mêmes ses paroles. Il conserve ainsi sa liberté d'écarter ou de confirmer certaines hypothèses. Déjà, hier, lors de son escale à Berlin, il a nié toute ressemblance entre ses propos et la souveraineté-association, malgré de troublantes similitudes.

À ce petit jeu, Robert Bourassa risque de convaincre certains sympathisants de l'entente constitutionnelle qu'il ne tient pas plus qu'il le faut, au fond, à la voir ratifier. La dynamique de 1987 n'existe plus, comme l'a déjà constaté le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland. Le pays assiste plutôt à un mariage forcé qui aurait perdu tout son sens.

La cause du français dérive depuis plusieurs mois. Pour un quartier comme Maillardville, dans la région de Vancouver, qui encourage le retour d'un certain cachet francophone, il se trouve une ville comme Sault-Sainte-Marie, en Ontario, qui se déclare unilingue anglaise pour toujours.

Comble de malheur, il se confirme que le favori de M. Bourassa à la succession de John Turner, le premier ministre ontarien David Peterson, ne sera pas de la course. Il a compris que Jean Chrétien allait sans doute tout rafler sur le dos du lac Meech.

M. Bourassa a affirmé, l'été dernier, que le Québec avait préparé une stratégie en cas d'échec constitutionnel. Il a aussi dit que le Québec pourrait se passer de l'accord, que le fédéralisme n'en mourrait pas, et que l'option fédéraliste n'était pas éternelle. De tout, pour tous!

Observateur raffiné de l'actualité européenne, le premier ministre québécois tient sans doute dans sa besace des éléments de programme aptes à divertir l'attention. Pensons notamment à l'idée d'un grand marché commun nord-américain rassemblant le Québec, le Canada, les États-Unis et le Mexique, ou encore à une association plus étroite avec la nouvelle Europe qui passera rapidement de 12 à 15 ou 18 membres.

La démarche bourassiste, essentiellement, consiste à couper l'herbe sous le pied à l'opposition péquiste. Il cherche à coincer un peu plus Jacques Parizeau dans sa recherche du vilain (incarné par Jean Chrétien) et à éviter de se piéger dans le débat constitutionnel. Rien de mieux pour réussir cette opération de haute voltige que de lancer soi-même les conversations.

RAYMOND GIROUX

Une tête part

La nouvelle philosophie de gestion à l'hôtel de ville de Québec fait une première victime. Le directeur général de l'administration municipale, l'ingénieur Jacques Perreault, abandonne son poste après 20 ans de loyaux services.

Intègre, M. Perreault préfère laisser la place à quelqu'un qui se sentira plus près de l'orientation des grands dossiers préconisés par le Rassemblement populaire. On imagine facilement qu'il ne pouvait, du jour au lendemain, accepter une « grande place » aux proportions réduites après avoir défendu le projet de l'ancien maire.

D'autres grands commis de la ville suivront peut-être au cours des prochains mois. C'est normal avec une nouvelle administration dont l'idéologie est aux antipodes de la précédente sur bien des points. Le nouveau maire a n'en pas douté offrira à chacun la possibilité, comme pour le plus haut fonctionnaire, de sortir par la grande porte.

Aussi consciencieux que discret, M. Perreault s'est attiré le respect de tous ceux qui l'ont côtoyé sur la scène municipale. Le directeur général a modernisé la gestion de Québec en dotant la ville d'un système d'informatisation pour tirer le maximum de chacune des dépenses.

Il a su éviter les embûches des controverses politiques dans un travail en contact étroit avec des élus partisans, mais au service de la collectivité. Si bien d'ailleurs que son premier mandat du nouveau conseil dominé par le Rassemblement populaire concernait la rédaction d'une politique équilibrée d'attribution des contrats.

En fait, M. Perreault quitte avec deux ombres au tableau. Il a omis de soumettre au comité exécutif et au maire deux rapports du directeur du Service d'urbanisme qui auraient peut-être entraîné des modifications importantes au développement de l'île St. Patrick.

M. Perreault a aussi confessé une erreur administrative qui a fait toucher trop rapidement des subventions de 500 000 \$ au constructeur Laurent Gagnon grâce au programme Pirsia. Mais dans ce dernier cas on peut croire que, bon prince, le directeur général a accepté de couvrir l'administration du Progrès civique puisque c'est le comité exécutif en bout de piste qui autorise les paiements...

Le Rassemblement populaire a conquis l'hôtel de ville en proposant de nouveaux défis en aménagement urbain. Il doit pouvoir compter sur des femmes et des hommes aux qualités de M. Perreault pour livrer la marchandise.

VIANNEY DUCHESNE

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Editeur:
ROBERT NORMANDEditeur adjoint et rédacteur en chef par intérim
et directeur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSONDirecteur de l'information:
DENIS ANGERSVice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULINMichel
ROY
Edméda

Monarchie constitutionnelle

L'investiture d'un gouverneur général ranime immanquablement dans la conscience populaire les doutes que suscite l'institution elle-même. Ce n'est pas un problème grave. Plutôt un anachronisme. Toute réforme sérieuse, à supposer qu'on veuille l'entreprendre, conduirait à remettre en question la monarchie.

Les titulaires de cette honorable fonction ne sont pas en cause. Au contraire, par leurs qualités ou leur charme, surtout depuis qu'ils sont Canadiens (1952), les gouverneurs généraux ont presque toujours conquis le respect et la sympathie du peuple.

À cet égard, malgré des propos parfois désobligeants sur les imperfections de son bilinguisme, Ray Hnatyshyn ne fait pas exception. Cet homme est affable, intelligent, généreux et modeste. Et sa nomination marque une première: par ses origines ukrainiennes, il représente à Rideau Hall les Canadiens de tous les continents et de toutes les cultures qui ont choisi ce pays depuis la Deuxième Guerre mondiale. Cette consécration sera accueillie avec bonheur à Kiev.

Jeanne Sauvé s'était, quant à elle, distinguée par sa

force morale, son esprit d'indépendance, sa culture, ses qualités intellectuelles, son charme et son raffinement. Qu'elle ait insisté dans son allocution du Nouvel An sur la nécessité pour les deux communautés de signer le pacte qui leur est proposé (l'accord du lac Meech) montre assez la hauteur des préoccupations qui l'habitaient en ces temps ardu.

En réalité, Mme Sauvé pense qu'il incombe au gouverneur général, en raison de sa vocation de rassembleur, d'exprimer de telles convictions et de lancer un appel aux Canadiens en certaines circonstances exceptionnelles. L'histoire retiendra cette intervention.

Un jour que je déjeunais à sa table en compagnie de deux collègues journalistes et de Maurice Sauvé, l'entretien porta, avec une grande franchise, sur les fonctions, les pouvoirs et l'évolution du rôle de gouverneur général, de même que sur certains aspects archaïques du faste et du protocole entourant l'institution.

Compte tenu des limites qu'imposait le cadre de cet échange, nous en avons rendu compte à l'époque. Maurice Sauvé (avec sa vivacité intellectuelle et son langage net) avait même indiqué par quelles modifications aux textes de loi il serait oppor-

tun de « rajeunir » et de préciser la fonction.

Maurice et Jeanne Sauvé concluaient en somme que l'institution, pour s'adapter aux exigences d'aujourd'hui, devait s'apparenter davantage à celle d'un véritable chef de l'Etat qui aurait, par exemple, la faculté d'exprimer et de défendre le point de vue du gouvernement lorsque celui-ci est critiqué ou attaqué en sa présence à l'étranger. L'un et l'autre pensent aussi que le gouverneur général devrait disposer d'une certaine latitude dans ses interventions politiques auprès du premier ministre lorsque sévit une crise.

Cette thèse paraît réaliste. Mais elle se heurte à une ambivalence historique qui s'est à nouveau manifestée dans les discours marquant la cérémonie d'investiture lundi.

Le gouverneur général se perçoit, non sans raison, comme le serviteur du peuple, le symbole et l'interprète des aspirations populaires, l'artisan de l'unité nationale, le gardien de la tradition.

Il doit aussi, au titre de son devoir constitutionnel, assurer la présence continue d'un premier ministre, recevoir les lettres de créances des ambassadeurs, accueillir les visiteurs royaux et les chefs d'Etat, représenter le Canada à l'étranger, recevoir le serment des ministres, convoquer,

proroger et dissoudre les chambres au nom de la reine, donner la sanction royale aux mesures législatives adoptées par le Parlement, signer les décrets du Conseil des ministres.

Il est d'une part bâtisseur d'unité populaire et, d'autre part, représentant de la reine; symbole des masses et porte-parole de la Couronne. Or si la population entretient des doutes, c'est qu'elle voit un relent de colonialisme dans ce lien direct entre la reine et son vice-roi, d'autant que cette reine du Canada est aussi la reine du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Dans ces conditions, on voit mal comment le Parlement pourrait attribuer à son gouverneur général des pouvoirs qui ne lui seraient pas délégués par la souveraine, ou des pouvoirs dont l'exercice suppose un mandat du peuple, ou encore des prérogatives qui risqueraient de porter ombrage à Elisabeth II.

Un grand nombre de Canadiens, comme en font foi divers sondages réalisés ces dernières années, souhaitent ou bien l'avènement du régime républicain ou bien une monarchie constitutionnelle qui soit exclusivement et authentiquement canadienne. Il n'y a pas consensus à ce sujet. Et ce n'est pas une priorité, il s'en faut.

Votre Opinion

Quel mépris!

Le choix récent d'un quai par Alumax permet de soulever certaines questions d'ordres divers et de nous rappeler qu'en matière d'écologie plus ça change plus c'est pareil.

Tout d'abord, nous devons nous poser la question suivante: a-t-on fait le bon choix en acceptant que notre développement économique et la création d'emplois reposent sur une aluminerie?

Je crois que non et ce pour plusieurs raisons: une aluminerie est avant tout une industrie grande consommatrice d'énergie, qui lui est vendue à rabais et en ces temps où l'on devrait parler d'économie d'énergie, j'en viens à me poser des questions sur les choix énergétiques de nos élus.

Cette énergie, comme le mentionne le Dr Nantel, devrait plutôt servir à l'électrification du système de transport public, afin

de diminuer la pollution. Finalement, l'alumine qui sert à la production de l'aluminium provient des pays du Tiers-Monde. C'est une ressource que les compagnies extraient ou achètent à bas prix, comme Alcan en Amazonie; ainsi pourquoi se scandaliser à la vue de la destruction des forêts amazoniennes alors que nous en sommes les principaux bénéficiaires?

De plus, les événements des derniers jours nous démontrent clairement que les principaux intervenants se fichent éperdument de l'opinion des citoyens et de la qualité de notre environnement. Et ce qui est le plus scandaleux, c'est qu'une fois encore l'histoire se répète!

Après l'acceptation du projet d'aluminerie Alumax sont arrivés les résultats de l'étude d'impact environnemental, comme dans le choix du site portuaire. Quel mépris! Résultat: les citoyens demeurent dans l'expectative quant aux

conséquences exactes de ce choix et on continue de les leurrer.

Jean Denis Marois
Les Amis(es) de la terre de Québec,
Québec

Question d'amour

Les malades se révoltent et c'est légitime. À voir agir un personnel de la sorte sans véritable amour, c'est scandaleux. Bien sûr, on aime notre travail et pour ce qu'il y a au bout le jeudi p.m., mais pour ce qui est du respect de la personne malade, c'est « super » scandaleux.

Sous l'étiquette qu'on fait notre « job », on donne des injections, des pilules et des traitements sans vraiment se soucier de la personne que l'on soigne. Pas surprenant que des malades se révoltent et que pour eux il n'y a plus d'issue possible: « la violence engendre la violence ».

Le personnel se défend bien. Le malade, lui, n'a pratiquement aucun recours. Bien qu'il peut

avoir parfois raison, on ne l'écoute pas. Ce qui importe c'est de faire notre « job ». Et quel job?

Peut-on véritablement soigner quand le soin du personnel est devenu plus important que les soins du malade? Plusieurs malades gardent le silence car leur diagnostic déjà posé ne les met pas en position de force du tout. C'est à se demander parfois qui sont les véritables malades?

Qu'un des membres du personnel se mette du côté des malades et c'est la discrimination vis-à-vis cette personne. Mais l'injustice a une fin. Et il ne faut plus se surprendre désormais car la guerre est commencée. (...) C'est encore une question d'amour. Mais comment parler d'amour quand l'indifférence à l'égard de la personne humaine a dépassé le cap de la simple raison...

Christian Pierre
St-Nazaire d'Alma

LES IDÉES DU JOUR

Plaidoyer en faveur d'une nouvelle culture de la santé

par L'ORDRE DES CHIROPRACTIENS DU QUÉBEC

L'Ordre des chiropraticiens du Québec présente un mémoire intitulé « Vers une nouvelle culture de la santé » devant la Commission des affaires sociales qui tient présentement des auditions dans le cadre de l'étude de l'avant-projet de loi portant sur les services de santé et les services sociaux. Nous vous en offrons quelques extraits.

Au cours des vingt dernières années, les sociétés occidentales, y compris le Québec, ont vu l'éclatement d'une nouvelle « culture de la santé ». Depuis lors, les gens ont acquis une plus grande connaissance des dangers qui menacent leur santé et modifié leurs comportements en conséquence. De plus, il s'est créé une véritable vague de fond en faveur d'une approche naturelle en matière de santé tant pour les soins que pour l'alimentation et l'environnement.

De nouvelles normes se sont imposées. Les gens cessent de fumer, restreignent leur consommation d'alcool, équilibrent leur alimentation, surveillent leur poids, apprennent à se relaxer, à faire de l'exercice et ainsi de suite. Malgré cette évolution, la maladie demeure la clé de voûte de tout l'édifice médical, et l'on assiste à une certaine désaffection de la population envers la médecine traditionnelle pour qui le fer de lance de l'intervention thérapeutique demeure le plus souvent le médicament, en dépit de l'existence d'intéressantes et efficaces solutions de remplacement naturelles.

Dans de nombreux pays à travers le monde, les commissions

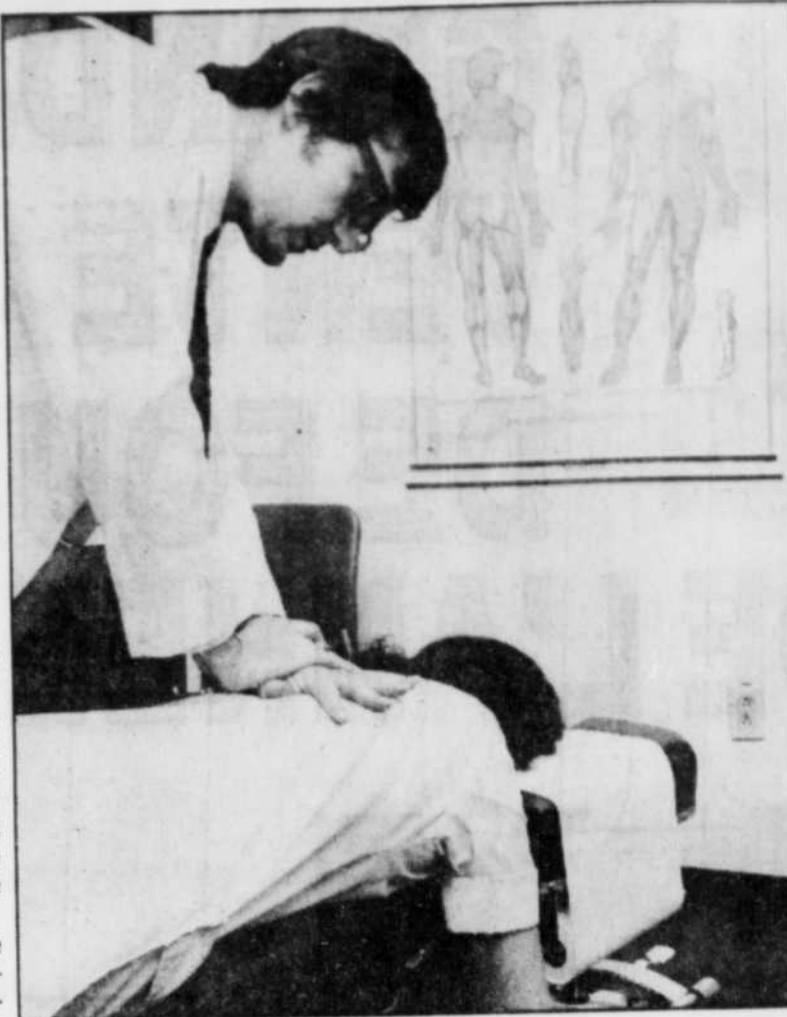
d'étude gouvernementales sur la santé réclament de véritables politiques axées sur la santé plutôt qu'exclusivement sur la maladie. Même la notion de santé se transforme. Elle n'est plus l'absence de maladie, ni même un état de complet bien-être physique, mental et social. On la définit comme une harmonie dynamique de l'homme avec lui-même et son milieu, laquelle lui permet de maximiser ses capacités.

Les gens font des efforts conscients pour se tenir en bonne santé. Les personnes dont les moyens financiers leur permettent recourent de plus en plus à des approches naturelles de santé que n'offre pas la médecine traditionnelle.

C'est un fait que l'on constate tous les jours chez les chiropraticiens, seuls professionnels légalement reconnus qui offrent des soins de santé naturels, hors de la tutelle médicale.

La Commission Rochon faisait la même constatation dans son rapport en mentionnant que ce sont les chiropraticiens qui sont les plus fréquentés au Québec lorsqu'on recherche un professionnel qui prodigue des soins de santé naturels...

L'Université de Québec a d'ail-



La chiropractie, une spécialité « naturiste »...

leurs mentionné ce fait dans un document intitulé « Projet d'un programme de doctorat en chiropractie » qu'elle présentait en décembre dernier à la Conférence des recteurs et des principaux d'universités du Québec...

La nouvelle « culture de la santé » se manifeste également par le nombre croissant de per-

sonnes qui ressentent un besoin de plus en plus grand d'évaluer les risques qu'encourt leur santé à la lumière des connaissances sans cesse plus précises des déterminants de la santé et d'avoir accès aux thérapies les plus variées et les plus appropriées à chacun.

Ce mouvement, on le décèle

non seulement au Québec mais dans tous les pays occidentaux. Il se manifeste par une véritable volonté de prévention des risques, de valorisation des soins de santé naturels et de promotion de la santé de la part de la population.

Notre propre système de santé, malgré certaines velléités de s'adapter aux valeurs de la nouvelle « culture de la santé », est actuellement démuné devant ces attentes et en particulier celles des soins de santé naturels.

Les lois qui le régissent présentement ne permettent pas aux structures et aux programmes de répondre à ces besoins en soins de santé naturels, et on ne voit aucune volonté politique d'y remédier...

L'avant-projet de loi

La nouvelle « culture de la santé » nécessite des politiques, des structures, des programmes et du financement qui tiendront compte des changements de valeurs et des principaux enjeux en matière de soins de santé qui en découlent. Il ne faudrait pas que la nouvelle Loi sur les services de santé et les services sociaux perpétue les politiques et les programmes antérieurs axés sur la maladie et non sur la santé.

Un projet de loi qui désire répondre aux attentes et aux besoins qu'a suscités cette nouvelle « culture de la santé » devra forcément être conçu à partir d'une politique de santé qui en valorisera les nouvelles valeurs... Jusqu'à présent, seule la médecine traditionnelle a eu droit de cité au sein du système de santé, laquelle était et est toujours vouée à la maladie.

Valoriser les soins de santé naturels signifie une ouverture du système aux approches de santé naturelles dont la chiropractie est au Québec la seule profession légalement reconnue, hors de la tutelle médicale.

Et comme le dit si bien la Commission Rochon dans son rapport, lorsque cette ouverture se fera, il faudra une nouvelle dynamique des services et des ressources, ce qui affectera directement l'organisation professionnelle.

L'avant-projet de loi que nous étudions présentement ne nous incite pas à croire qu'une telle ouverture se produira, car il n'est qu'une réplique de la précédente loi à laquelle on a fait quelques retouches de surface.

Il perpétue la vision des soins de santé des années 1960 et, pour paraphraser la Commission Rochon, il se singularise par l'absence de solutions porteuses d'avenir pour le maintien, l'amélioration et le développement du système.

Le cœur de ce système qui permet de tout orchestrer à l'intérieur des établissements de santé est demeuré intact et aussi tout-puissant que par le passé. En effet, le « Conseil des médecins, des dentistes et des pharmaciens » est toujours omniprésent... Les modifications relativement superficielles que le ministre de la Santé et des Services sociaux entend faire subir à l'actuelle loi ne viendront d'aucune façon mettre un terme au monopole professionnel médical qui existe présentement, en particulier à l'intérieur des établissements, et en général dans tout le système. (...)

Quelles sont les limites du droit: le cas actuel de la Roumanie

par EIDDA TAKIOULLAH

M. Eidda Takioullah est un étudiant de la Faculté de droit de l'université Laval.

Le mot « droit » peut être pris dans plusieurs sens différents. Mais peu importe le sens qu'on lui donne, il a toujours une connotation qui se rapporte à ce qui est juste et équitable. Cependant, la vie en société exige de l'homme, en tant qu'individu, qu'il renonce à certains de ses droits au nom de la discipline aussi bien que de l'intérêt collectif. (...)

Étant donné la complexité de la vie en société, il devenait impératif aux hommes de se regrouper et de s'organiser au sein d'un appareil appelé aujourd'hui l'État.

Et l'homme, comme moteur de cette structure, constitue l'un de ses principaux vices. (...)

La recommandation constitutionnelle de la séparation des pouvoirs a été mal suivie dans les régimes dits communistes. Gouernée selon le principe de l'idéologie communiste, depuis bientôt 45 ans, la Roumanie a connu le modèle d'État le plus arbitraire et le plus oppressif: l'État totalitaire. C'est-à-dire un modèle d'État dans lequel l'individu, pour revenir à ce que disait Voltaire, « n'a pas de droit, mais seulement des obligations ».

En donnant le pouvoir au Parti communiste, en 1945, le peuple roumain ne savait pas que dorénavant, il perdait non seulement sa liberté politique et morale en tant que nation, mais aussi que chacun de ses membres a perdait



La révolution a eu recours aux chars

singulièrement sa liberté d'épanouissement en tant qu'individu.

En effet, le régime marxiste-léniniste en Roumanie était porteur de l'oppression dans l'es-

sence même de son idéologie; il justifiait le monopole du parti qui se donnait la formulation des demandes de la classe sociale sans son consentement direct ou indirect.

Ceausescu à la tête du Parti communiste en Roumanie a transformé l'État en un État despotique. En accédant à la magistrature suprême du pays, en 1961, Ceausescu a concentré tous les pouvoirs en sa personne: chef de

main de fer, Nicolae Ceausescu a instauré un climat de paternalisme et de terreur politique sans précédent dans l'histoire du pays. L'État de droit n'existait plus. Le citoyen roumain était donc appelé, comme le disait Georges Orwell dans son roman « 1984 », à jouer le rôle d'un pion sans conscience.

Dans ce régime de terreur ceausescuïste la notion du parti était confondue avec celle de la patrie et la justice avec la securitate. Ceausescu se sentait, dans son fauteuil de pouvoirs multiples, comme quelqu'un d'insaisissable, au-dessus de tous. Il pensait être investi d'une autorité qui lui conférerait le droit de tout faire et tout prendre sans avoir de compte à rendre à personne.

Les membres de la famille, les parents, les proches et les amis de Ceausescu formèrent une *nomenklatura* qui bénéficia des privilèges et des prérogatives de l'État en Roumanie. Le rôle des moyens de communication: presses écrites, radios, télévisions, était devenu un rôle d'endoctrinement; ils devaient montrer et présenter

Ceausescu comme le héros qui sauvegardait la nation, le libérateur du pays, son bâtisseur et son défenseur.

Dans ce cas, le citoyen roumain n'avait plus la possibilité de croire autrement; non seulement parce qu'aucun raisonnement n'était permis, mais le fait même de dire ou de croire autrement devenait un crime!!!

Que faire?

La réponse à cette question nous vient de John Locke qui écrivait, en 1690 dans son *Essai sur le gouvernement civil*: « si les individus ont consenti à se dépouiller d'une partie de leurs droits en remettant à l'État la faculté de juger et de punir, ceux qui sont investis de l'autorité publique ne peuvent pas en abuser. Si le gouvernement en abuse, il viole le contrat social, et le peuple reprend alors sa souveraineté originelle ».

En d'autres termes Locke disait de faire la révolution afin d'échapper à l'autorité d'un gouvernement arbitraire (...) Mais attention, tout cela ne peut justifier

une révolution sanguinaire; car c'est le peuple roumain qui va payer encore une fois la note. Il est vrai que la révolution roumaine a éclaté au moment où le citoyen ne pouvait plus se soumettre à la pression arbitraire du dictateur Ceausescu.

Les émotions ont atteint un point tel que l'ordre établi n'est plus justifié aux yeux du peuple roumain. Mais malheureusement elle a été si violente, voire anarchique. En effet, le soldat, qui jadis était le symbole de la souveraineté de l'État, se trouve dans la tranchée opposée tuant ainsi le policier qui était jadis, lui aussi, le symbole de l'ordre public. Le résultat, des centaines de morts, de blessés; des pertes matérielles inestimables.

Il est donc clair que la révolution est l'ultime recours pour mettre fin à l'arbitraire. Cependant, elle doit être non seulement pacifique, mais aussi porteuse d'un objectif: le rétablissement d'un ordre institutionnel conforme à la culture politique d'une société dite civilisée. L'histoire jugera le cas de la Roumanie.

“POUR LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ”

UN SERVICE DE PRESTIGE AU COEUR DE QUÉBEC

“POUR LE VOISINAGE ACCUEILLANT” LES MILLE ET UN SERVICES DE L'AVENUE CARTIER

“POUR L'ACTIVITÉ CULTURELLE” LE GRAND THÉÂTRE, À DEUX PAS

“POUR LE GRAND AIR” LES PLAINES À VOTRE PORTEE

SERVICES INCLUS

Poêle et réfrigérateur	Services religieux
Surveillance 24 heures	Garage intérieur
Infirmière en poste 24 heures	Interphone vidéo
Service de gérontologie	Bain tourbillon, sauna
Entretien ménager hebdomadaire	Clinique médicale
Buanderie (services gratuits)	Banque, dépanneur
Salons communautaires	Jardin intérieur paysage
Casiers de rangement	Conciergerie résident
Salle à manger	Etc.

LIBRE IMMÉDIATEMENT

LE SAINT-PATRICK

STUDIO 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2 POUR PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES AUTONOMES

INFORMATION POUR LOCATION: 522-6444 130, GRANDE-ALLÉE EST, QUÉBEC

VENTE TROTTOIR

1 2 3

Février

AU MAIL CENTRE VILLE

ÉMISSION EN DIRECT AVEC ROBERT GILET

DU NOUVEAU A C.J.R.P. 1er, 2, 3 FÉVRIER FACE À PLACE CARTIER

SIDAC Mail Centre-Ville

LA PLUS GRANDE VENTE DE FOURRURE DE L'ANNÉE



À L'ACHAT D'UNE FOURRURE OU D'UNE PELISSE, OBTENEZ LA CARTE **Privilegés**

10%* de rabais sur TOUS vos achats, MÊME sur les prix réduits.

RÉPARATIONS NORMALES GRATUITES avec tout achat de vêtements.

* Non valide sur la fourrure et les services connexes, sur les pelisses, au restaurant et au rayon des cosmétiques.

MANTEAUX DE **CASTOR** LONG POIL, NATUREL **999\$**

MANTEAUX DE **RAT MUSQUÉ** NATUREL **1 299\$**

MANTEAUX DE **CHAT SAUVAGE** LUSTRÉ **1 799\$**

MANTEAUX DE **CASTOR** RASÉ "PHANTOM" **1 799\$**

MANTEAUX DE **VISON** PEAUX ALLONGÉES **1 899\$**

MANTEAUX DE **CHAT LYNX** NATUREL **2 999\$**

MANTEAUX DE **CHAT SAUVAGE** LUSTRÉ **799\$**
(Tailles petites seulement)

SÉLECTION DE MANTEAUX
 • **CHAT SAUVAGE** LUSTRÉ
 • **RAT MUSQUÉ** NATUREL OU TEINT LOUTRE
 • **LOUP** NATUREL
 • **RENARD** TEINT GRIS
 • **ET AUTRES FOURRURES VARIÉES** **999\$**

COLLECTIONS COUTURIERS
 • **SIMON CHANG** • **BALENCIAGA**
 • **HAUTE GRIFFE** • **ALFRED SUNG** **10% à 20%**
 ET AUTRES
 Identifiées en magasin

Les quantités sont limitées et toutes les tailles ne sont pas disponibles pour certaines fourrures.

PLAN DE FINANCEMENT
12 MOIS SANS INTÉRÊT
 Financement sur place sans intermédiaire

PROFITEZ DU MEILLEUR SERVICE APRÈS-VENTE

• Garantie d'un an avec police d'assurance • Entreposage gratuit la première année • Plan mise de côté • Retouches normales gratuites

SOLDES APRÈS INVENTAIRE

DES RABAIS JUSQU'À **50%** DANS TOUS NOS RAYONS MODE

25% sur TOUS les ENSEMBLES de SKI pour hommes et dames

50% sur TOUS les ENSEMBLES de SKI et MANTEAUX de la saison pour enfants

10%

sur TOUS les COSMÉTIQUES, PARFUMS et PRODUITS de SOINS pour elle et lui. Marques renommées dont **JEANNE GATINEAU**

aliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC
 5 2 5 • 4 8 4 1